

**MAITRE D'OUVRAGE :  
MINISTRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS**

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

**N°000019/AONO/MPT/CIPM/2019 DU 03 SEPTEMBRE 2019 LANCE  
EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX  
DE REFECTION DES BUREAUX DE POSTE DE MBE, MEIGANGA,  
MAKAK, YOKADOUMA, BATOURI, FOUMBOT, EDEA, DOUALA BASSA,  
KAELE ET GUIDER**

**FINANCEMENT :**

CAS POSTE, Exercice 2019

**IMPUTATION BUDGETAIRE:**

N°53 45 03 04 08 2230 : «Aménagement de onze (11) bureaux  
de poste ».



## TABLE DES MATIERES

Pièce N° 1 : Avis d'Appel d'Offres (AAO) ;

Pièce N° 2 : Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO) ;

Pièce N° 3 : Règlement particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ;

Pièce N° 4 : Cahier des clauses Administratives particulières (CCAP) ;

Pièce N°5 : Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;

Pièce N°6 : Cadre du Bordereau des Prix ;

Pièce N°7 : Cadre du détail quantitatif et estimatif ;

Pièce N°8 : Cadre du sous détail des prix ;

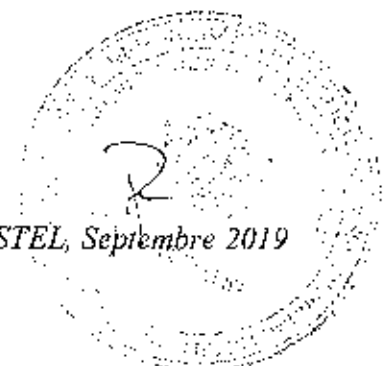
Pièce N°9 : Modèle de lettre commande ;

Pièce N°10 : Formulaires et modèles à utiliser par les soumissionnaires ;

Pièce N°11 : Justificatif des études préalables ;

Pièce N°12 : Liste des Établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics ;

Pièce N° 12 : Grille d'évaluation



Pièce n° 1 :  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
(AAO)





**N° 0000 19** AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N°...../MPT/CIPM/2019 DU 3 SEPT 2019 LANCE EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REFECTION DES  
BUREAUX DE POSTE DE MBE, MEIGANGA, MAKAK, YOKADOUMA, BATOURI,  
FOUMBOT, EDEA, DOUALA BASSA, KAELE ET GUIDER.

**1. Objet de l'Appel d'Offres**

Le Ministre des Postes et Télécommunications lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation des travaux de réfection des bureaux de poste dans les Régions de l'Adamaoua, du Centre, de l'Est, de l'Extrême Nord, du Nord, de l'Ouest et du littoral.

**2. Consistance des travaux**

Les travaux comprennent notamment :

- toute démolition
- la construction et le crépissage des murs suivant plans ;
- la fourniture, pose et sécurisation des ouvertures ;
- l'exécution des travaux de plomberie et sanitaire ;
- l'exécution des travaux de menuiseries ;
- l'exécution des travaux d'électricité ;
- la fourniture et la pose des climatiseurs ;
- l'exécution des travaux de peinture et de revêtement ;
- l'aménagement, l'assainissement et le nettoyage du site.

**3. Allotissement**

Les travaux sont subdivisés en six (06) lots ci-après définis :

LOT	REGION	ARRONDISSEMENT
1.	ADAMAOUA	MBE
		MEIGANGA
2.	CENTRE	MAKAK
3.	EST	YOKADOUMA
		BATOURI
4.	NORD	GUIDER
	EXTREME NORD	KAELE
5.	LITTORAL	DOUALA BASSA
		EDEA
6.	OUEST	FOUMBOT

**4. Délais d'exécution**

Le délai d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois (03) mois.

**5. Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel des prestations est de cent quatre-vingt-dix-huit millions cent soixante-quinze mille deux (198 175 002) FCFA, réparti ainsi qu'il suit :

LOT	REGION	LOCALITES	MONTANTS EN FCFA
1.	ADAMAOUA	MBE	17 575 360
		MEIGANGA	17 239 160
2.	CENTRE	MAKAK	35 000 000
3.	EST	YOKADOUMA	17 802 440
		BATOURI	18 005 880
4.	NORD	GUIDER	18 454 540
	EXTREME NORD	KAELE	17 461 540
5.	LITTORAL	DOUALA BASSA	17 993 560
		EDEA	16 051 720
6.	OUEST	FOUMBOT	17 876 080

#### 6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises nationales du domaine de génie civil.

#### 7. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Compte d'Affectation Spécial du Trésor pour le Développement de l'Activité Postale (CAS POSTE), Exercice 2019, sur la ligne d'imputation budgétaire N°53 45 03 04 08 2230 : «Aménagement de onze (11) bureaux de poste ».

#### 8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales (Service des Marchés Publics) sise au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble abritant le Ministère des Postes et Télécommunications, porte 162, dès publication du présent avis.

#### 9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, sis au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble abritant les services centraux du Ministère des Postes et Télécommunications (porte 162, Tél. 222.23.36.41), dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor public d'une somme non remboursable de cent mille (100.000) FCFA.

#### 10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au Service des Marchés du MINPOSTEL, sis au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble abritant les services du Ministère des Postes & Télécommunications, porte 162, au plus tard le 26.09.2019 à 14 heures et devra porter la mention :

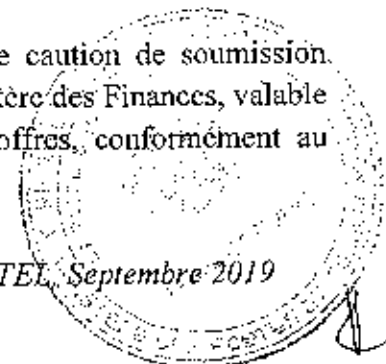
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°...../AONO/MPT/CIPM/2019 DU ..... LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES BUREAUX DE POSTE DE MBE, MEIGANGA, MAKAK, YOKADOUMA, BATOURI, FOUMBOT, EDEA, DOUALA BASSA, KAELE ET GUIDER

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

#### 11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement financier de premier ordre agréée par le Ministère des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, conformément au tableau ci-après.



LOT	REGION	MONTANTS DES CAUTIONS EN FCFA
1.	ADAMAOUA	650.000
2.	CENTRE	700.000
3.	EST	700.000
4.	NORD	650.000
	EXTREME NORD	
5.	LITTORAL	650.000
6.	OUEST	350.000

### 12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

### 13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un (1) temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 27.09.2019 à 15 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés, dans la salle de réunions, sise au 3<sup>ème</sup> étage de l'immeuble siège de la CAMPOST (porte 308).

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

### 14. Critères d'évaluation

#### 1. Critères éliminatoires

- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative, 48 h après l'ouverture des plis ;
- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Offre financière incomplète ;
- Absence d'un prix quantifié ;
- Absence de déclaration sur l'honneur de non abandon de chantier ou de non défaillance ;
- Non-respect de six (6) des sept (7) critères essentiels.

#### 2. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats portent sur :

- Les références ;
- l'accès à une ligne de crédit (attestation de solvabilité) ;
- l'expérience du personnel d'encadrement ;
- Le chiffre d'affaires ;
- le matériel essentiel ;
- la preuve d'acceptation des conditions du marché ;
- la méthodologie et l'organisation du travail.

### 15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été jugée conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et évaluée la moins disante.

Un soumissionnaire ne peut être attributaire de plus de deux (02) lots. En cas d'adjudication, le cocontractant devra justifier de la mobilisation de deux équipes indépendantes pour l'exécution des travaux.



#### **16. Durée de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

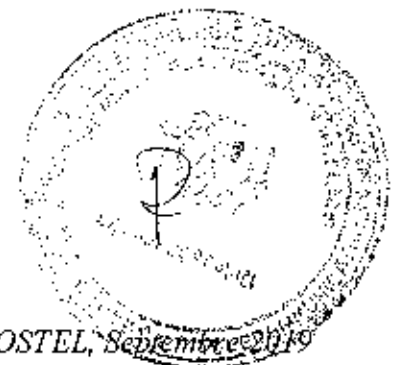
#### **17. Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Ministère des Postes et Télécommunications, Direction des Affaires Générales (Service de la maintenance 1<sup>er</sup> étage, porte 130)./-

**NB** : Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 205 725 / 699 370 748./-

#### **Copies :**

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Président CIPM ;
- Service des Marchés Publics ;
- Chrono/Archives ;
- Affichage.





OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDERS No. **0000 19** /AONO  
/MPT/CIPM/2019 OF ..... 3 SEPT 2019 ..... RELATING TO THE EXECUTION OF  
RENOVATION WORKS OF THE POST OFFICES OF MBE, MEIGANGA, MAKAK,  
YOKADOUMA, BATOURI, FOUMBOT, EDEA, DOUALA, BASSA, KAELE AND  
GUIDER.

**1. Purpose**

The Minister of Posts and Telecommunications hereby launches an open national invitation to tender for the execution of renovation works in the post offices of the regions of Adamawa, Centre, East, Far-North, North, West and Littoral.

**2. Description of the works**

the repair works shall include namely:

- any demolition
- the construction and plastering of the walls according to the plans;
- the supply, mounting and securing of openings;
- the execution of plumbing and sanitation works;
- the execution of carpentry works;
- the execution of electrical works;
- the supply and installation of air conditioners;
- the execution of painting and surfacing works;
- the repair, rehabilitation and cleaning of the site.

**3. Allotment**

The works are divided into six (06) lots defined below:

LOT	REGION	SUB-DIVISION
7.	ADAMAWA	MBE
		MEIGANGA
8.	CENTRE	MAKAK
9.	EAST	YOKADOUMA
		BATOURI
10.	NORTH	GUIDER
	FAR-NORTH	KAELE
11.	LITTORAL	DOUALA BASSA
		EDEA
12.	WEST	FOUMBOT

**4. Delivery Period**

The delivery period provided for by the Project Owner for the execution of these works is three (03) months.

**5. Estimated cost**

The estimated cost of services stands at CFA francs one hundred and ninety-eight million one hundred and seventy five thousand and two (198 175 002), broken down as follows:

LOT	REGION	LOCALITIES	AMOUNTS IN CFAF
7.	ADAMAWA	MBE	17 575 360
		MEIGANGA	17 239 160
8.	CENTRE	MAKAK	35 000 000
9.	EAST	YOKADOUMA	17 802 440
		BATOURI	18 005 880
10.	NORTH	GUIDER	18 454 540
	FAR-NORTH	KAELE	17 461 540
11.	LITTORAL	DOUALA BASSA	17 993 560
		EDEA	16 051 720
12.	WEST	FOUMBOT	17 876 080

#### 6. Participation and origin

Participation to this invitation to tenders is open to national companies in the sector of civil engineering.

#### 7. Funding

The works under this tender shall be financed by the Treasury Special Appropriation Account for the Development of the Postal Activity (Postal Special Earmarked Account), 2019 financial year, on the budget head No. 53 45 03 04 08 2230: "Rehabilitation of eleven (11) post offices".

#### 8. Consultation of Tender documents

Tender documents may be consulted during working hours at the Department of General Affairs (contracts service), located at the 1<sup>st</sup> floor of the Ministry of Posts and Telecommunications building, Room 162, upon publication of this announcement.

#### 9. Acquisition of Tender file

The complete set of bidding documents may be obtained at the Department of General Affairs, Contracts service, located at 1<sup>st</sup> floor of Ministry of Posts and Telecommunications building, (Room 162, Tel. 242.233.641) upon the publication of this tender against the payment into the public treasury of a non-refundable sum of CFA francs one hundred thousand (100,000).

#### 10. Submission of bids

Each bid written in French or English should be presented in seven (07) copies including the original and six (06) copies, labelled as such and should reach the Contracts Service of MINPOSTEL located at the 1<sup>st</sup> floor of the building hosting the Ministry of Posts & Telecommunications, room 162, not later than the 7 SEPT 2019 at 2 pm and shall carry the following label:

#### OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER

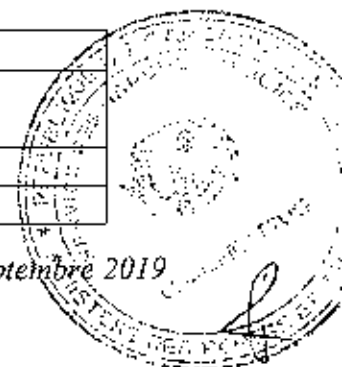
No...../AONO/MPT/CIPM/2019 OF..... RELATING TO THE EXECUTION OF REHABILITATION WORKS OF THE POST OFFICES OF MBE, MEIGANGA, MAKAK, YOKADOUMA, BATOURI, FOUMBOT, EDEA, DOUALA, BASSA, KAELE AND GUIDER.

*"To be opened only during the bid-opening session".*

#### 11. Temporary Security

Each bidder should attach his administrative documents, a bid bond issued by a first class financial institution approved by the Ministry in charge Finance, with the validity period of thirty (30) days from the day of opening of bids, in compliance with the below table.

No.	REGIONS	AMOUNT OF BID BONDS
1.	ADAMAOUA	650.000
2.	CENTRE	700.000
3.	EST	700.000



4.	NORD EXTREME NORD	650.000
5.	LITTORAL	650.000
6.	OUEST	350.000

## 12. Acceptability of bids

To avoid the rejection of the bids, the required Administrative documents shall be submitted in originals or certified true copies by an issuing or administrative authority (Divisional officer, Sub-divisional officer,...), in accordance with the provisions of the Special Tender Regulation.

They must not be more than (3) months old prior to the original submission date of the bids or be produced after the signature date of this invitation to tenders.

Any incomplete tender in accordance with the tender file shall be rejected,

## 13. Opening of bids

The opening of the bids shall be made in (01) phase. The opening of Administrative, Technical and Financial documents will take place on 27 SEPT 2019 at 3 pm by the Internal Tender Boards of the MINPOSTEL in the meeting room located at the CAMPOST headquarters building, 3rd floor (room 308).

Only the bidders or their duly authorised representatives may attend the public bidding opening ceremony.

## 14. Assessment criteria

### 3. Eliminatory criteria

- Absence or non-compliance of one administrative document, 48 hours after the bids opening;
- Absence of a bid bond at the opening of bids;
- False declaration or forged document;
- Incomplete financial bid;
- Absence of a quantified price;
- Absence of a solemn declaration not to abandon the contract or defaulting it;
- Failure to comply with six (6) out of the seven (7) main criteria;

### 4. Main criteria

Criteria related to the qualification of candidates shall focus on:

- The references;
- the access to a credit line (loan) (creditworthy attestation);
- the experience of the managing staff;
- Turnover;
- The basic equipment;
- Acceptance evidences of the contract conditions;
- The approach and work organisation.

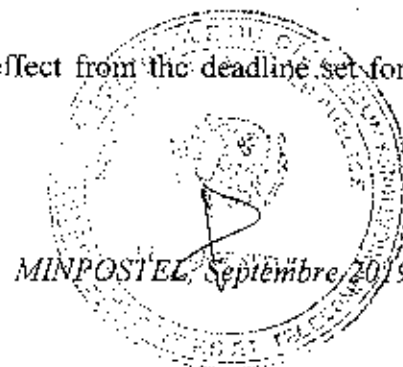
## 15. Allocation

The Project Owner will award the contract to the bidder whose bid will comply with this tender and who has submitted the lowest evaluated bid.

A bidder cannot be awarded more than two (02) lots. In the event, the service provider is awarded two (02) lots, he will have to justify the mobilisation of two independent teams for the execution of works.

## 16. Validity period of bids

Bidders are bound to their bids for a period of 90 days with effect from the deadline set for the submission of bids.



**17. Additional information**

Additional information may be obtained during working hours from the Ministry of Posts and Telecommunications, Department of General Affairs, Contracts Service, (Maintenance Service, 1<sup>st</sup> floor, door 130)./-

**NB:** In the case of attempted bribery or bad practices, please call MINMAP or send a message/SMS to the following numbers- 673 205 725 / 699 370 748./-

**Copies :**

- MINMAP;
- ARMP;
- CIPM President;
- Contracts Service;
- Chrono/Archives;
- Billsticking.



Official stamp of the Ministry of Posts and Telecommunications, Department of General Affairs, Contracts Service. The stamp is circular and contains the text "ROYAUME DU CAMBODGE" at the top and "LE MINISTRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS" at the bottom. In the center, it reads "DIRECTION GENERALE DES CONTRATS". Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Madame Ghem Le Lukong". Below the signature, the name "Madame Ghem Le Lukong" is written in a cursive script, followed by "Ministre des Postes et Telecommunications".

**17. Additional information**

Additional information may be obtained during working hours from the Ministry of Posts and Telecommunications, Department of General Affairs, Contracts Service, (Maintenance Service, 1<sup>st</sup> floor, door 130)./-

**NB:** In the case of attempted bribery or bad practices, please call MINMAP or send a message/SMS to the following numbers: 673 205 725 / 699 370 748./-

**Copies :**

- MINMAP;
- ARMP;
- CIPM President;
- Contracts Service;
- Chrono/Archives;
- Billsticking.

Pièce n° 2 :  
Règlement Général  
de l'Appel d'Offres  
(RGAO)



## Table des matières

<b>A. Généralités</b> .....	
Article 1 : Portée de la soumission .....	
Article 2 : Financement .....	
Article 3 : Fraude et corruption .....	
Article 4 : Candidats admis à soumissionner .....	
Article 5 : Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés .....	
Article 6 : Qualification du Soumissionnaire .....	
Article 7 : Visite du site des travaux .....	
<b>B. Dossier: Contenu du Dossier d'Appel d'Offres</b> .....	
Article 9 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours .....	
Article 10 : Modification du Dossier d'Appel d'Offres .....	
<b>C. Préparation des offres</b> .....	
Article 11 : Frais de soumission .....	
Article 12 : Langue de l'offre .....	
Article 13 : Documents constituant l'offre .....	
Article 14 : Montant de l'offre .....	
Article 15 : Monnaies de soumission et de règlement .....	
Article 16 : Validité des offres .....	
Article 17 : Caution de Soumission .....	
Article 18 : Propositions variantes des soumissionnaires .....	
Article 19 : Réunion préparatoire à l'établissement des offres .....	
Article 20 : Forme et signature de l'offre .....	
<b>D. Dépôt des offres</b> .....	
Article 21 : Cachetage et marquage des offres .....	
Article 22 : Date et heure limite de dépôt des offres .....	
Article 23 : Offres hors délai .....	
Article 24 : Modification, substitution et retrait des offres .....	
<b>E. Ouverture des plis et évaluation des offres</b> .....	
Article 25 : Ouverture des plis et recours .....	
Article 26 : Caractère confidentiel de la procédure .....	
Article 27 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec l'Autorité Contractante .....	
Article 28 : Détermination de la conformité des offres .....	
Article 29 : Qualification du soumissionnaire .....	
Article 30 : Correction des erreurs .....	
Article 31 : Conversion en une seule monnaie .....	
Article 32 : Evaluation des offres au plan financier .....	

Article 33 : Préférence accordée aux soumissionnaires nationaux .....

**F. Attribution du Marché.** .....

Article 34 : Attribution du marché .....

Article 35 : Droit de l'Autorité Contractante de déclarer un Appel d'Offres infructueux  
ou d'annuler une procédure .....

Article 36 : Notification de l'attribution du marché .....

Article 37 : Publication des résultats d'attribution du marché et recours .....

Article 38 : Signature du marché .....

Article 39 : Cautionnement définitif .....



## A. GENERALITES

### Article 1 : Portée de la soumission

1.1. Le Maître d'Ouvrage, définie dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO), lance un Appel d'Offres pour la construction des Travaux décrits dans le Dossier d'Appel d'Offres et brièvement définis dans le RPAO.

Le nom, le numéro d'identification et le nombre de lots faisant l'objet de l'appel d'offres figurent dans le RPAO.

1.2. Le Soumissionnaire retenu, ou attributaire, doit achever les Travaux dans le délai indiqué dans le RPAO, et qui court sauf stipulation contraire du CCAP, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux ou dans celle fixée dans ledit ordre de service.

1.3. Dans le présent Dossier d'Appel d'Offres, le terme "jour" désigne un jour calendaire.

### Article 2 : Financement

La source de financement des travaux objet du présent appel d'offres est précisée dans le RPAO.

### Article 3 : Fraude et corruption

3.1. Les soumissionnaires et les entrepreneurs, sont tenus au respect des règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution des marchés.

En vertu de ce principe :

a. Les définitions ci-après sont admises:

i. Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché,

ii. Se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;

iii. "pratiques collusoires" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que le Maître d'Ouvrage en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;

iv. "pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.

v. "Pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.

b. Toute proposition d'attribution est rejetée, s'il est prouvé que l'attributaire proposé est directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour l'attribution de ce marché.

3.2. Le Ministre Délégué à la Présidence chargé des Marchés Publics, peut à titre conservatoire, prendre une décision d'interdiction de soumissionner pendant une période n'excédant pas deux (2) ans, à l'encontre de tout soumissionnaire reconnu coupable de trafic d'influence, de conflits d'intérêts, de délit d'initié, de fraude, de corruption ou de production de documents non authentiques dans la soumission, sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées contre lui.

### Article 4 : Candidats autorisés à soumissionner

4.1. Si l'appel d'offres est restreint, la consultation s'adresse à tous les candidats retenus à l'issue de la procédure de pré-qualification.

4.2. En règle générale, l'appel d'offres s'adresse à tous les entrepreneurs, sous réserve des dispositions ci-après :

a. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la

convention de financement ;

- b. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt sous peine de disqualification. Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt.
- i. Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou
  - ii. Présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon la clause 17, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre.
  - iii. L'autorité contractante ou le maître d'ouvrage possèdent des intérêts financiers dans sa géographie du capital de nature à compromettre la transparence des procédures de passation des marchés publics
- c. Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion.
- d. Une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle démontre qu'elle est (i) juridiquement et financièrement autonome, (ii) administrée selon les règles du droit commercial et (iii) n'est pas sous l'autorité directe de l'Autorité Contractante ou du Maître d'Ouvrage.

#### **Article 5 : Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés**

5.1. Les matériaux, les matériels de l'Entrepreneur, les fournitures, équipements et services devant être fournis dans le cadre du Marché doivent provenir de pays répondant aux critères de provenance définis dans le RPAO, et toutes les dépenses effectuées au titre du Marché sont limitées auxdits matériaux, matériels, fournitures, équipements et services.

5.2. En vertu de l'article 5.1 ci-dessus, le terme "provenir" désigne le lieu où les biens sont extraits, cultivés, produits ou fabriqués et d'où proviennent les services.

#### **Article 6 : Qualification du Soumissionnaire**

6.1. Les soumissionnaires doivent, comme partie intégrante de leur offre :

- a. Soumettre un pouvoir habilitant le signataire de la soumission à engager le Soumissionnaire;
- b. Fournir toutes les informations (compléter ou mettre à jour les informations jointes à leur demande de pré-qualification qui ont pu changer, au cas où les candidats ont fait l'objet d'une pré-qualification) demandées aux soumissionnaires, dans le RPAO, afin d'établir leur qualification pour exécuter le marché.

Les informations relatives aux points suivants sont exigées le cas échéant :

- i. La production des bilans certifiés et chiffres d'affaires récents ;
- ii. Accès à une ligne de crédit ou disposition d'autres ressources financières ;
- iii. Les commandes acquises et les marchés attribués ;
- iv. Les litiges en cours ;
- v. La disponibilité du matériel indispensable.

6.2. Les soumissions présentées par deux ou plusieurs entrepreneurs groupés (co-traitance) doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- a. L'offre devra inclure pour chacune des entreprises, tous les renseignements énumérés à l'Article 6.1 ci-dessus. Le RPAO devra préciser les informations à fournir par le groupement et celles à fournir par chaque membre du groupement ;
- b. L'offre et le marché doivent être signés de façon à obliger tous les membres du groupement ;
- c. La nature du groupement (conjoint ou solidaire tel que requis dans le RPAO) doit être précisée et justifiée par la production d'une copie de l'accord de groupement en bonne et due forme ;
- d. Le membre du groupement désigné comme mandataire, représentera l'ensemble des entreprises vis à vis du Maître d'Ouvrage et de l'Autorité Contractante pour l'exécution du

marché ;

e. En cas de groupement solidaire, les co-traitants se répartissent les paiements qui sont effectués par le Maître d'Ouvrage dans un compte unique; en revanche, chaque entreprise est payée par le Maître d'Ouvrage dans son propre compte, lorsqu'il s'agit d'un groupement conjoint.

6.3. Les soumissionnaires doivent également présenter des propositions suffisamment détaillées pour démontrer qu'elles sont conformes aux spécifications techniques et aux délais d'exécution visés dans le RPAO.

6.4. Les soumissionnaires qui sollicitent le bénéfice d'une marge de préférence, doivent fournir tous les renseignements nécessaires pour prouver qu'ils satisfont aux critères d'éligibilité décrits à l'article 33 du RGAO.

#### **Article 7 : Visite du site des travaux**

7.1. Il est conseillé au soumissionnaire de visiter et d'inspecter le site des travaux et ses environs et d'obtenir par lui-même, et sous sa propre responsabilité, tous les renseignements qui peuvent être nécessaires pour la préparation de l'offre et l'exécution des travaux. Les coûts liés à la visite du site sont à la charge du Soumissionnaire.

7.2. Le Maître d'Ouvrage est tenu d'autoriser le Soumissionnaire qui en fait la demande et ses employés ou agents, à pénétrer dans ses locaux et sur ses terrains aux fins de ladite visite, mais seulement à la condition expresse que le Soumissionnaire, ses employés et agents dégagent le Maître d'Ouvrage, ses employés et agents, de toute responsabilité pouvant en résulter et les indemnisent si nécessaire, et qu'il demeure responsable des accidents mortels ou corporels, des pertes ou dommages matériels, coûts et frais encourus du fait de cette visite.

7.3. Le Maître d'Ouvrage peut organiser une visite du site des travaux au moment de la réunion préparatoire à l'établissement des offres mentionnées à l'article 19 du RGAO.

### **B. Dossier d'Appel d'Offres**

#### **Article 8 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres**

8.1. Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les travaux faisant l'objet du marché, fixe les procédures de consultation des entrepreneurs et précise les conditions du marché. Outre le(s) additif(s) publié(s) conformément à l'article 10 du RGAO, il comprend aussi les principaux documents énumérés ci-après

Pièce n°1 : La lettre d'invitation à soumissionner (pour les Appels d'Offres Restreints) ;

Pièce n°2 : L'Avis d'Appel d'Offres (AAO) ;

Pièce n°3 : Le Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO) ;

Pièce n°4 : Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ;

Pièce n°5 : Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;

Pièce n°6 : Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;

Pièce n°7 : Le cadre du Bordereau des Prix unitaires ;

Pièce n°8 : Le cadre du Détail quantitatif et estimatif ;

Pièce n°9 : Le cadre du Sous-Détail des Prix unitaires ;

Pièce n°10: Le modèle de marché

a. Le cadre du planning d'exécution ;

b. Modèles de fiches de présentation du matériel, personnel et références ;

c. Modèle de lettre de soumission ;

d. Modèle de caution de soumission ;

e. Modèle de cautionnement définitif ;

f. Modèle de caution d'avance de démarrage ;

g. Modèle de caution de retenue de garantie en remplacement de la retenue de garantie ;

Pièce n° 11 Modèles à utiliser par les Soumissionnaires ;

a. Modèle de marché ;

Pièce n° 12 Justificatifs des études préalables ; à remplir par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué ;



Pièce n° 13 La liste des établissements bancaires et organismes financiers de 1<sup>er</sup> rang agréés par le ministre en charge des finances autorisés à émettre des cautions, dans le cadre des marchés publics, à insérer par l'Autorité Contractante

8.2. Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des règlements, formulaires, conditions et spécifications contenus dans le DAO. Il lui appartient de fournir tous les renseignements demandés et de préparer une offre conforme à tous égards audit dossier.

#### **Article 9 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours**

9.1. Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le Dossier d'Appel d'Offres peut en faire la demande à l'Autorité Contractante par écrit ou par courrier électronique (télécopie ou e-mail) à l'adresse de l'Autorité Contractante indiquée dans le RPAO avec copie au Maître d'Ouvrage. Cependant, l'Autorité Contractante répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement reçue au moins quatorze (14) jours pour les (AON) Vingt et un (21) jours pour les (AOI) avant la date limite de dépôt des offres.

Une copie de la réponse de l'Autorité Contractante, indiquant la question posée mais ne mentionnant pas son auteur, est adressée à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'Offres.

9.2. Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres, y compris la phase de pré-qualification des candidats et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire potentiel qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès du Ministre chargé des Marchés publics.

9.3. Le requérant adresse une copie de ladite requête à l'Autorité Contractante et à l'Organisme chargé de la Régulation et au Président de la Commission.

9.4. L'Autorité Contractante dispose de cinq (05) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise au MINMAP et à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ;

#### **Article 10 : Modification du Dossier d'Appel d'Offres**

10.1. L'Autorité Contractante peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou consécutivement à une saisine d'un soumissionnaire modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif.

10.2. Tout additif ainsi publié fera partie intégrante du Dossier d'Appel d'Offres conformément à l'Article 8.1 du RGAO et doit être communiqué par écrit ou signifié par tout moyen laissant trace écrite à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'Offres.

10.3. Afin de donner aux soumissionnaires suffisamment de temps pour tenir compte de l'additif dans la préparation de leurs offres, l'Autorité Contractante pourra reporter, autant que nécessaire, la date limite de dépôt des offres, conformément aux dispositions de l'Article 22 du RGAO.

### **C. Préparation des offres**

#### **Article 11 : Frais de soumission**

Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. L'Autorité Contractante et le Maître d'Ouvrage ne sont en aucun cas responsables de ces frais, ni tenu de les régler, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

#### **Article 12 : Langue de l'offre**

L'offre ainsi que toute correspondance et tout document, échangé entre le Soumissionnaire et l'Autorité Contractante seront rédigés en français ou en anglais. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction précise en français ou en anglais ; auquel cas et aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction fera foi.

#### **Article 13 : Documents constituant l'offre**

13.1. L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents détaillés au

RPAO, dûment remplis et regroupés en trois volumes :

**a. Volume 1 : Dossier administratif**

Il comprend :

- i. Tous les documents attestant que le soumissionnaire :
  - A souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur ;
  - A acquitté les droits, taxes, impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvements de quelque nature que ce soit ;
  - N'est pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite ;
  - N'est pas frappé de l'une des interdictions ou d'échéances prévues par la législation en vigueur.
- ii. La caution de soumission établie conformément aux dispositions de l'article 17 du RGAO ;
- iii. La confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'article 6.1 du RGAO ;

**b. Volume 2 : Offre technique**

**b.1. Les renseignements sur les qualifications**

Le RPAO précise la liste des documents à fournir par les soumissionnaires pour justifier les critères de qualification mentionnés à l'article 6.1 du RPAO.

**b.2. Méthodologie**

Le RPAO précise les éléments constitutifs de la proposition technique des soumissionnaires, notamment : une note méthodologique portant sur une analyse des travaux et précisant l'organisation et le programme que le soumissionnaire compte mettre en place ou en œuvre pour les réaliser (installations, planning, PAQ, sous-traitance, attestation de visite du site le cas échéant, etc.).

**b.3. Les preuves d'acceptations des conditions du marché**

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées des documents à caractères administratif et technique régissant le marché, à savoir :

1. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
2. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

**b.4. Commentaires (facultatifs)**

Un commentaire des choix techniques du projet et d'éventuelles propositions.

**c. Volume 3 : Offre financière**

Le RPAO précise les éléments permettant de justifier le coût des travaux, à savoir :

1. La soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;
2. Le bordereau des prix unitaires dûment rempli ;
3. Le détail estimatif dûment rempli ;
4. Le sous-détail des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires ;
5. L'échéancier prévisionnel de paiements le cas échéant.

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres, sous réserve des dispositions de l'Article 17.2 du RGAO concernant les autres formes possibles de Caution de Soumission.

13.2. Si, conformément aux dispositions du RPAO, les soumissionnaires présentent des offres pour plusieurs lots du même Appel d'offres, ils pourront indiquer les rabais offerts en cas d'attribution de plus d'un lot.

**Article 14 : Montant de l'offre**

14.1. Sauf indication contraire figurant dans le Dossier d'Appel d'Offres, le montant du marché couvrira l'ensemble des travaux décrits dans l'Article 1.1 du RGAO, sur la base du Bordereau des Prix et du Détail Quantitatif et Estimatif chiffrés présentés par le soumissionnaire.

14.2. Le soumissionnaire remplira les prix unitaires et totaux de tous les postes du bordereau de prix et du Détail quantitatif et estimatif.

14.3. Sous réserve des dispositions contraires prévues dans le RPAO et au CCAP, tous les droits, impôts et taxes payables par le soumissionnaire au titre du futur Marché, ou à tout autre titre, trente (30) jours avant la date limite de dépôt des offres seront inclus dans les prix et dans le montant total de son offre.

14.4. Si les clauses de révision et/ou d'actualisation des prix sont prévues au marché, la date d'établissement des prix initiaux, ainsi que les modalités de révision et/ou d'actualisation desdits prix doivent être précisées. Etant entendu que tout marché dont la durée d'exécution est au plus égale à un (1) an ne peut faire l'objet de révision de prix.

14.5. Tous les prix unitaires assortis des quantités doivent être justifiés par des sous-détails établis conformément au cadre proposé à la pièce N°8 du DAO.

#### **Article 15 : Monnaies de soumission et de règlement**

15.1. En cas d'Appels d'Offres Internationaux, les monnaies de l'offre doivent suivre les dispositions soit de l'Option A ou de l'Option B ci-dessous; l'option applicable étant celle retenue dans le RPAO.

15.2. Option A : le montant de la soumission est libellé entièrement en monnaie nationale

Le montant de la soumission, les prix unitaires du bordereau des prix et les prix du détail quantitatif et estimatif sont libellés entièrement en francs CFA de la manière suivante :

a. Les prix seront entièrement libellés dans la monnaie nationale. Le soumissionnaire qui compte engager des dépenses dans d'autres monnaies pour la réalisation des Travaux, indiquera en annexe à la soumission le ou les pourcentages du montant de l'offre nécessaires pour couvrir les besoins en monnaies étrangères, sans excéder un maximum de trois monnaies de pays membres de l'institution de financement du marché.

b. Les taux de change utilisés par le Soumissionnaire pour convertir son offre en monnaie nationale seront spécifiés par le soumissionnaire en annexe à la soumission conformément aux précisions du RPAO. Ils seront appliqués pour tout paiement au titre du Marché, pour qu'aucun risque de change ne soit supporté par le Soumissionnaire retenu.

15.3. Option B : Le montant de la soumission est directement libellé en monnaie nationale et étrangère aux taux fixés dans le RPAO.

Le soumissionnaire libellera les prix unitaires du bordereau des prix et les prix du Détail quantitatif et estimatif de la manière suivante :

a. Les prix des intrants nécessaires aux Travaux que le Soumissionnaire compte se procurer dans le pays de l'Autorité Contractante seront libellés dans la monnaie du pays de l'Autorité Contractante spécifiée aux RPAO et dénommée "monnaie nationale".

b. Les prix des intrants nécessaires aux Travaux que le soumissionnaire compte se procurer en dehors du pays de l'Autorité Contractante seront libellés dans la monnaie du pays du soumissionnaire ou de celle d'un pays membre éligible largement utilisée dans le commerce international.

15.4. L'Autorité Contractante peut demander aux soumissionnaires d'exprimer leurs besoins en monnaies nationale et étrangère et de justifier que les montants inclus dans les prix unitaires et totaux, et indiqués en annexe à la soumission, sont raisonnables; à cette fin, un état détaillé de ses besoins en monnaies étrangères sera fourni par le soumissionnaire.

15.5. Durant l'exécution des travaux, la plupart des monnaies étrangères restant à payer sur le montant du marché peut être révisée d'un commun accord par l'Autorité Contractante et l'entrepreneur de façon à tenir compte de toute modification survenue dans les besoins en devises au titre du marché.

#### **Article 16 : Validité des offres**

16.1. Les offres doivent demeurer valables pendant la période spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres à compter de la date de remise des offres fixée par l'Autorité Contractante, en application de l'article 22 du RGAO. Une offre valable pour une période plus courte sera rejetée par l'Autorité Contractante comme non conforme.

16.2. Dans des circonstances exceptionnelles, l'Autorité Contractante peut solliciter le consentement du soumissionnaire à une prolongation du délai de validité. La demande et les réponses qui lui seront faites le seront par écrit (ou par télécopie). La validité de la caution de

soumission prévue à l'article 17 du RGAO sera de même prolongée pour une durée correspondante. Un Soumissionnaire peut refuser de prolonger la validité de son offre sans perdre sa caution de soumission. Un soumissionnaire qui consent à une prolongation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire.

16.3. Lorsque le marché ne comporte pas d'article de révision de prix et que la période de validité des offres est prorogée de plus de soixante (60) jours, les montants payables au soumissionnaire retenu, seront actualisés par application de la formule y relative figurant à la demande de prorogation que l'Autorité Contractante adressera au(x) soumissionnaire(s).

La période d'actualisation ira de la date de dépassement des soixante (60) jours à la date de notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des travaux au soumissionnaire retenu, tel que prévu par le CCAP. L'effet de l'actualisation n'est pas pris en considération aux fins de l'évaluation des offres.

#### **Article 17 : Caution de soumission**

17.1. En application de l'article 13 du RGAO, le soumissionnaire fournira une caution de soumission du montant spécifié dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, laquelle fera partie intégrante de son offre.

17.2. La caution de soumission sera conforme au modèle présenté dans le Dossier d'Appel d'Offres; d'autres modèles peuvent être autorisés, sous réserve de l'approbation préalable de l'Autorité Contractante. La Caution de soumission demeurera valide pendant trente (30) jours au-delà de la date limite initiale de validité des offres, ou de toute nouvelle date limite de validité demandée par l'Autorité Contractante et acceptée par le soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'Article 16.2 du RGAO.

17.3. Toute offre non accompagnée d'une Caution de Soumission acceptable sera rejetée par la Commission de Passation des Marchés comme non conforme. La Caution de soumission d'un groupement d'entreprises doit être établie au nom du mandataire soumettant l'offre et mentionner chacun des membres du groupement.

17.4. Les cautions de soumission et les offres des soumissionnaires non retenus seront restituées dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de publication des résultats.

17.5. La caution de soumission de l'attributaire du Marché sera libérée dès que ce dernier aura signé le marché et fourni le Cautionnement définitif requis.

17.6. La caution de soumission peut être saisie :

a. Si le soumissionnaire retire son offre durant la période de validité ;

b. Si, le soumissionnaire retenu :

- i. Manque à son obligation de souscrire le marché en application de l'article 38 du RGAO, ou
- ii. Manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 39 du RGAO.
- iii. Refuse de recevoir notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des prestations.

#### **Article 18 : Propositions variantes des soumissionnaires**

18.1. Lorsque les travaux peuvent être exécutés dans des délais d'exécution variables, le RPAO précisera ces délais, et indiquera la méthode retenue pour l'évaluation du délai d'achèvement proposé par le soumissionnaire à l'intérieur des délais spécifiés. Les offres proposant des délais au-delà de ceux spécifiés seront considérées comme non conformes.

18.2. Excepté dans le cas mentionné à l'Article 18.3 ci-dessous, les soumissionnaires souhaitant offrir des variantes techniques doivent d'abord chiffrer la solution de base de l'Autorité Contractante telle que décrite dans le Dossier d'Appel d'Offres, et fournir en outre tous les renseignements dont l'Autorité Contractante a besoin pour procéder à l'évaluation complète de la variante proposée, y compris les plans, notes de calcul, spécifications techniques, sous-détails de prix et méthodes de construction proposées, et tous autres détails utiles. L'Autorité Contractante n'examinera que les variantes techniques, le cas échéant, du soumissionnaire dont l'offre conforme à la solution de base a été évaluée la

moins disante.

18.3. Quand les soumissionnaires sont autorisés, suivant le RPAO, à soumettre directement des variantes techniques pour certaines parties des travaux, ces parties de travaux doivent être décrites dans les Spécifications techniques. De telles variantes seront évaluées suivant leur mérite propre en accord avec les dispositions de l'Article 32.2(g) du RGAO.

#### **Article 19 : Réunion préparatoire à l'établissement des offres**

19.1. A moins que le RPAO n'en dispose autrement, le Soumissionnaire peut être invité à assister à une réunion préparatoire qui se tiendra au lieu et date indiqués dans le RPAO.

19.2. La réunion préparatoire aura pour objet de fournir des éclaircissements et réponses à toute question qui pourrait être soulevée à ce stade.

19.3. Il est demandé au Soumissionnaire, autant que possible, de soumettre toute question par écrit de façon qu'elle parvienne à l'Autorité Contractante au moins une semaine avant la réunion préparatoire. Il se peut que le Maître d'Ouvrage ne puisse répondre au cours de la réunion aux questions reçues trop tard. Dans ce cas, les questions et réponses seront transmises selon les modalités de l'Article 19.4 ci-dessous.

19.4. Le procès-verbal de la réunion, incluant le texte des questions posées et des réponses données, y compris les réponses préparées après la réunion, sera transmis sans délai à tous ceux qui ont acheté le Dossier d'Appel d'Offres. Toute modification des documents d'appel d'offres énumérés à l'Article 8 du RGAO qui pourrait s'avérer nécessaire à l'issue de la réunion préparatoire sera faite par l'Autorité Contractante en publiant un additif conformément aux dispositions de l'Article 10 du RGAO, le procès-verbal de la réunion préparatoire ne pouvant en tenir lieu.

19.5. Le fait qu'un soumissionnaire n'assiste pas à la réunion préparatoire à l'établissement des offres ne sera pas un motif de disqualification.

#### **Article 20 : Forme et signature de l'offre**

20.1. Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre décrits à l'Article 13 du RGAO, en un volume portant clairement l'indication "ORIGINAL". De plus, le Soumissionnaire soumettra le nombre de copies requis dans les RPAO, portant l'indication "COPIE". En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fera foi.

20.2. L'original et toutes les copies de l'offre devront être dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile (dans le cas des copies, des photocopies sont également acceptables) et seront signés par la ou les personnes dûment habilitées à signer au nom du Soumissionnaire, conformément à l'Article 6.1

(a) ou 6.2 (c) du RGAO, selon le cas. Toutes les pages de l'offre comprenant des surcharges ou des changements seront paraphées par le ou les signataires de l'offre.

20.3. L'offre ne doit comporter aucune modification, suppression ni surcharge, à moins que de telles corrections ne soient paraphées par le ou les signataires de la soumission.

### **D. Dépôt des offres**

#### **Article 21 : Cachetage et marquage des offres**

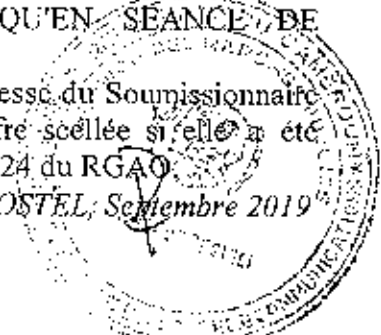
21.1. Le Soumissionnaire placera l'original et les copies des documents constitutifs de l'offre dans deux enveloppes séparées et scellées portant la mention «ORIGINAL» et «COPIE», selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure qui devra également être scellée, mais qui ne devra donner aucune indication sur l'identité du Soumissionnaire.

21.2. Les enveloppes intérieures et extérieures :

a. Seront adressées à l'Autorité Contractante à l'adresse indiquée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres ;

b. Porteront le nom du projet ainsi que l'objet et le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres indiqués dans le RPAO, et la mention "A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT".

21.3. Les enveloppes intérieures porteront également le nom et l'adresse du Soumissionnaire de façon à permettre à l'Autorité Contractante de renvoyer l'offre scellée si elle a été déclarée hors délai conformément aux dispositions des articles 23 et 24 du RGAO.



21.4. Si l'enveloppe extérieure n'est pas scellée et marquée comme indiqué aux articles 21.1 et 21.2 Susvisés, l'Autorité Contractante ne sera nullement responsable si l'offre est égarée ou ouverte prématurément.

#### **Article 22 : Date et heure limites de dépôt des offres**

22.1. Les offres doivent être reçues par l'Autorité Contractante à l'adresse spécifiée à l'article 21.2 du RPAO au plus tard à la date et à l'heure spécifiées dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

22.2. L'Autorité Contractante peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif conformément aux dispositions de l'article 10 du RGAO. Dans ce cas, tous les droits et obligations de l'Autorité Contractante et des Soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

#### **Article 23 : Offres hors délai**

Toute offre parvenue à l'Autorité Contractante après les dates et heure limites fixées pour le dépôt des offres conformément à l'Article 22 du RGAO sera déclarée hors délai et, par conséquent, rejetée.

#### **Article 24 : Modification, substitution et retrait des offres**

24.1. Un Soumissionnaire peut modifier, remplacer ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait, soit reçue par l'Autorité Contractante avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres. Ladite notification doit être signée par un représentant habilité en application de l'article 20.2 du RGAO. La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Les enveloppes doivent porter clairement selon le cas, la mention « RETRAIT » et « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».

24.2. La notification de modification, de remplacement ou de retrait de l'offre par le Soumissionnaire sera préparée, cachetée, marquée et envoyée conformément aux dispositions de l'article 21 du RGAO. Le retrait peut également être notifié par télécopie, mais devra dans ce cas être confirmé par une notification écrite dûment signée, et dont la date, le cachet postal faisant foi, ne sera pas postérieure à la date limite fixée pour le dépôt des offres.

24.3. Les offres dont les Soumissionnaires demandent le retrait en application de l'article 24.1 leur seront retournées sans avoir été ouvertes.

24.4. Aucune offre ne peut être retirée dans l'intervalle compris entre la date limite de dépôt des offres et l'expiration de la période de validité de l'offre spécifiée par le modèle de soumission. Tout retrait par un Soumissionnaire de son offre pendant cet intervalle entraîne la confiscation de la caution de soumission conformément aux dispositions de l'article 17.6 du RGAO.

### **E. Ouverture des plis et évaluation des offres**

#### **Article 25 : Ouverture des plis et recours**

25.1. L'ouverture de tous les plis se fait en un temps, toutefois pour les projets complexes notamment ceux ayant fait l'objet d'une procédure de préqualification, l'ouverture peut se faire en deux temps.

La Commission de Passation des Marchés compétente procédera à l'ouverture des plis en un ou deux temps et en présence des représentants des soumissionnaires concernés qui souhaitent y assister, aux date, heure et adresse indiquées dans le RPAO. Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront un registre ou une feuille attestant leur présence.

25.2. Dans un premier temps, les enveloppes marquées « Retrait » seront ouvertes et leur contenu annoncé à haute voix, tandis que l'enveloppe contenant l'offre correspondante sera renvoyée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte. Le retrait d'une offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le retrait et si cette notification est lue à haute voix. Ensuite, les enveloppes marquées « Offre de Remplacement » seront ouvertes et annoncées à haute voix et la nouvelle offre correspondante substituée à la précédente, qui sera renvoyée au Soumissionnaire.

concerné sans avoir été ouverte. Le remplacement d'offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le remplacement et est lue à haute voix. Enfin, les enveloppes marquées « modification » seront ouvertes et leur contenu lu à haute voix avec l'offre correspondante. La modification d'offre ne sera autorisée que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander la modification et est lue à haute voix. Seules les offres qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l'ouverture des plis seront ensuite évaluées.

25.3. Toutes les enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom du soumissionnaire annoncé à haute voix ainsi que la mention éventuelle d'une modification, le prix de l'offre, y compris tout rabais [en cas d'ouverture des offres financières] et toute variante le cas échéant, l'existence d'une garantie d'offre si elle est exigée, et tout autre détail que l'Autorité Contractante peut juger utile de mentionner. Seuls les rabais et variantes de l'offre annoncés à haute voix lors de l'ouverture des plis seront soumis à évaluation.

25.4. Les offres (et les modifications reçues conformément aux dispositions de l'article 24 du RGAO) qui n'ont pas été ouvertes et lues à haute voix durant la séance d'ouverture des plis, quelle qu'en soit la raison, ne seront pas soumises à évaluation.

25.5. Il est établi, séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis qui mentionne la recevabilité des offres, leur régularité administrative, leurs prix, leurs rabais, et leurs délais ainsi que la composition de la sous-commission d'analyse. Une copie dudit procès-verbal à laquelle est annexée la feuille de présence est remise à tous les participants à la fin de la séance.

25.6. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le président de la commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics, une copie paraphée des offres des soumissionnaires.

25.7. En cas de recours, tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé au Ministre Délégué à la Présidence chargée des Marchés Publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Chef de structure auprès de laquelle est placée la commission concernée.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des marchés.

L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

#### **Article 26 : Caractère confidentiel de la procédure**

26.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des soumissionnaires et à la proposition d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique, sous peine de disqualification de l'offre du Soumissionnaire et de la suspension des auteurs de toutes activités dans le domaine des Marchés publics.

26.2. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer la Commission de Passation des Marchés ou la Sous-commission d'Analyse dans l'évaluation des offres ou l'Autorité Contractante dans la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.

26.3. Nonobstant les dispositions de l'alinéa 26.2, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché, si un soumissionnaire souhaite entrer en contact avec l'Autorité Contractante pour des motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit.

#### **Article 27 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec l'Autorité Contractante**

27.1. Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, la Commission de Passation des Marchés peut, si elle le désire, demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre. La demande d'éclaircissements et la réponse qui lui est apportée sont formulées par écrit, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la

correction d'erreurs de calcul découvertes par la sous-commission d'analyse lors de l'évaluation des soumissions conformément aux dispositions de l'Article 30 du RGAO.

27.2. Sous réserve des dispositions de l'alinéa 1 susvisé, les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

#### **Article 28 : Détermination de la conformité des offres**

28.1. La Sous-commission d'analyse procédera à un examen détaillé des offres pour déterminer si elles sont complètes, si les garanties exigées ont été fournies, si les documents ont été correctement signés, et si les offres sont d'une façon générale en bon ordre.

28.2. La Sous-commission d'analyse déterminera si l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres en se basant sur son contenu sans avoir recours à des éléments de preuve extrinsèques.

28.3. Une offre conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres est une offre qui respecte tous les termes, conditions, et spécifications du Dossier d'Appel d'Offres, sans divergence ni réserve importante. Une divergence ou réserve importante est celle qui :

- i. Affecte sensiblement l'étendue, la qualité ou la réalisation des Travaux ;
- ii. Limite sensiblement, en contradiction avec le Dossier d'Appel d'Offres, les droits de l'Autorité Contractante ou ses obligations au titre du Marché ;
- iii. Est telle que sa correction affecterait injustement la compétitivité des autres soumissionnaires qui ont présenté des offres conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres.

28.4. Si une offre n'est pas conforme pour l'essentiel, elle sera écartée par la Commission des Marchés Compétente et ne pourra être par la suite rendue conforme.

28.5. L'Autorité Contractante se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification, divergence ou réserve. Les modifications, divergences, variantes et autres facteurs qui dépassent les exigences du Dossier d'Appel d'Offres ne doivent pas être pris en compte lors de l'évaluation des offres.

#### **Article 29 : Qualification du soumissionnaire**

La Sous-commission s'assurera que le Soumissionnaire retenu pour avoir soumis l'offre substantiellement conforme aux dispositions du dossier d'appel d'offres, satisfait aux critères de qualification stipulés à l'article 6 du RPAO. Il est essentiel d'éviter tout arbitraire dans la détermination de la qualification.

#### **Article 30 : Correction des erreurs**

30.1. La Sous-commission d'analyse vérifiera les offres reconnues conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. La sous-commission d'analyse corrigera les erreurs de la façon suivante :

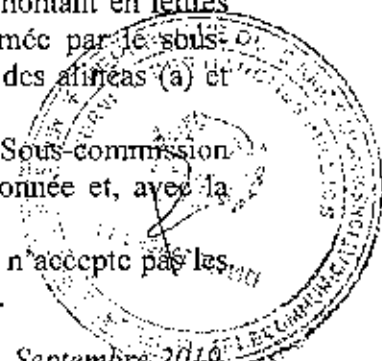
a. S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de la Sous-commission d'analyse, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ;

Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé ;

c. S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant soit lié à une erreur arithmétique confirmée par le sous-détail dudit prix, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas (a) et (b) ci-dessus.

30.2. Le montant figurant dans la Soumission sera corrigé par la Sous-commission d'analyse, conformément à la procédure de correction d'erreurs susmentionnée et, avec la confirmation du Soumissionnaire, ledit montant sera réputé l'engager.

30.3. Si le Soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la moins-disante, n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée et sa garantie pourra être saisie.



### **Article 31 : Conversion en une seule monnaie**

31.1. Pour faciliter l'évaluation et la comparaison des offres, la sous-commission d'analyse convertira les prix des offres exprimés dans les diverses monnaies dans lesquelles le montant de l'offre est payable en francs CFA.

31.2. La conversion se fera en utilisant le cours vendeur fixé par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), dans les conditions définies par le RPAO.

### **Article 32 : Evaluation et comparaison des offres au plan financier**

32.1. Seules les offres reconnues conformes, selon les dispositions de l'article 28 du RGAO, seront évaluées et comparées par la Sous-commission d'analyse.

32.2. En évaluant les offres, la sous-commission déterminera pour chaque offre le montant évalué de l'offre en rectifiant son montant comme suit :

a. En corrigeant toute erreur éventuelle conformément aux dispositions de l'article 30.2 du RGAO ;

b. En excluant les sommes provisionnelles et, le cas échéant, les provisions pour imprévus figurant dans le Détail quantitatif et estimatif récapitulatif, mais en ajoutant le montant des travaux en régie, lorsqu'ils sont chiffrés de façon compétitive comme spécifié dans le RPAO ;

c. En convertissant en une seule monnaie le montant résultant des rectifications (a) et (b) ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article 31.2 du RGAO ;

d. En ajustant de façon appropriée, sur des bases techniques ou financières, toute autre modification, divergence ou réserve quantifiable ;

e. En prenant en considération les différents délais d'exécution proposés par les soumissionnaires, s'ils sont autorisés par le RPAO ;

f. Le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 13.2 du RGAO et du RPAO, en appliquant les remises offertes par le Soumissionnaire pour l'attribution de plus d'un lot, si cet appel d'offres est lancé simultanément pour plusieurs lots.

g. Le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 18.3 du RPAO et aux Spécifications techniques, les variantes techniques proposées, si elles sont permises, seront évaluées suivant leur mérite propre et indépendamment du fait que le Soumissionnaire aura offert ou non un prix pour la solution technique spécifiée par le Autorité Contractante dans le RPAO.

32.3. L'effet estimé des formules de révision des prix figurant dans les CCAG et CCAP, appliquées durant la période d'exécution du Marché, ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation des offres.

32.4. Si l'offre évaluée la moins-disante est jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation du Maître d'Ouvrage des travaux à exécuter dans le cadre du Marché, la commission peut à partir du sous-détail de prix fournis par le soumissionnaire pour n'importe quel élément, ou pour tous les éléments du Détail quantitatif et estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé. Au cas où les justificatifs présentés par le soumissionnaire ne lui semblent pas satisfaisants, l'Autorité Contractante peut rejeter ladite offre après l'avis technique de l'Agence de Régulation des Marchés Publics.

### **Article 33 : Préférence accordée aux soumissionnaires nationaux**

Les entrepreneurs nationaux bénéficient d'une marge de préférence nationale telle que prévue par le Code des Marchés Publics aux fins d'évaluation des offres.

### **Article 34 : Attribution**

34.1. L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposés.

34.2. Si, selon l'Article 13.2 du RGAO, l'appel d'offres porte sur plusieurs lots, l'offre la moins-disante sera déterminée en évaluant ce marché en liaison avec les autres lots à attribuer concurrentiellement, en prenant en compte les remises offertes par les soumissionnaires en cas

d'attribution de plus d'un lot.

34.3 Toute attribution des marchés de Travaux se fait au Soumissionnaire remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères d'évaluation et présentant l'offre évaluée la moins-disante.

**Article 35 : Droit de l'Autorité Contractante de déclarer un Appel d'Offres infructueux ou d'annuler une procédure**

L'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler une procédure d'Appel d'Offres après autorisation de Ministre Délégué à la Présidence chargé des Marchés Publics lorsque les offres ont été ouvertes ou de déclarer un Appel d'Offres infructueux après avis de la commission des marchés compétente, sans qu'il y ait lieu à réclamation.

**Article 36 : Notification de l'attribution du marché**

Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par le RPAO, l'Autorité Contractante notifiera à l'attributaire du Marché par télécopie confirmée par lettre recommandée ou par tout autre moyen que sa soumission a été retenue. Cette lettre indiquera le montant que le Maître d'ouvrage paiera à l'Entrepreneur au titre de l'exécution des travaux et le délai d'exécution.

**Article 37 : Publication des résultats d'attribution du marché et recours**

37.1. L'Autorité Contractante communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.

37.2. L'Autorité Contractante est tenue de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.

37.3. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

37.4. En cas de recours, il doit être adressé à l'Autorité chargée des Marchés publics, avec copies à l'Agence de Régulation des Marchés Publics, à l'Autorité Contractante et au Président de ladite Commission.

Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

**Article 38 : Signature du marché**

38.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés compétente pour examen et avis, et le cas échéant, au visa préalable du Ministre en charge des Marchés publics.

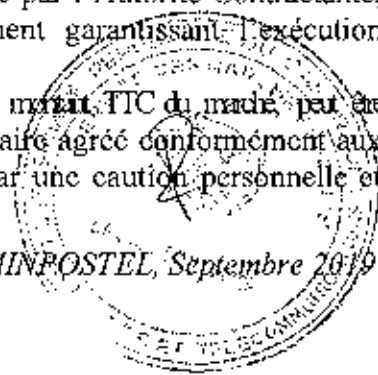
38.2. L'Autorité Contractante dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché examiné par la commission des marchés compétente et souscrit par l'attributaire et le cas échéant après le visa du Ministre en charge des Marchés publics.

38.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

**Article 39 : Cautionnement définitif**

39.1. Dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché par l'Autorité Contractante, l'entrepreneur fournira au Maître d'Ouvrage un cautionnement garantissant l'exécution intégrale des travaux.

39.2. Le cautionnement dont le taux varie entre 2 et 5% du montant TTC du marché peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.



39.3. Les petites et moyennes entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.

39.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation du marché dans les conditions prévues dans le dans le CCAG.

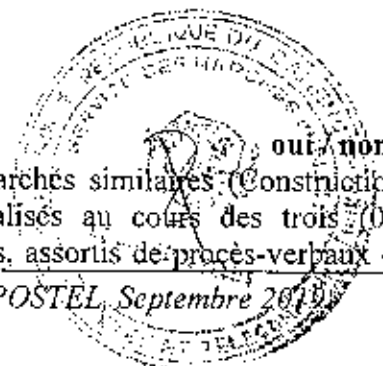


Pièce n° 3 :  
Règlement Particulier  
de l'Appel d'Offres  
(RPAO)

## Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)

Les dispositions ci-après, qui sont spécifiques aux Travaux faisant l'objet de l'Appel d'Offres, complètent ou, le cas échéant, précisent les dispositions du RGAO. En cas de conflit, les dispositions ci-après prévalent sur celles du RGAO. Les numéros de la première colonne se réfèrent à l'article correspondant du RGAO.

Références du RGAO	Généralités
1.1.	<p><b>Définition des Travaux :</b> Réfection des bureaux de poste de Mbe, Meiganga, Makak, Yokadouma, Batouri, Foubot, Edéa, Douala Bassa, Kaélé et Guider.</p> <p>Les travaux objet de la présente consultation portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les démolitions ;</li> <li>- la construction et le crépissage des murs ;</li> <li>- la fourniture, pose et sécurisation des ouvertures ;</li> <li>- l'exécution des travaux de plomberie et sanitaire ;</li> <li>- l'exécution des travaux de menuiseries ;</li> <li>- l'exécution des travaux d'électricité ;</li> <li>- la fourniture et la pose des climatiseurs ;</li> <li>- l'exécution des travaux de peinture et de revêtement ;</li> <li>- l'aménagement l'assainissement et le nettoyage du site.</li> </ul> <p>Nom et adresse du Maître d'Ouvrage : Ministre des Postes et Télécommunications</p> <p>Référence de l'Appel d'Offres : Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°...../AONO/MPT/CIPM/2019 du .....pour la réfection des bureaux de poste de Mbe, Meiganga, Makak, Yokadouma, Batouri, Foubot, Edéa, Douala Bassa, Kaélé et Guider.</p>
1.2.	Délai d'exécution : Trois (03) mois
2.1.	<p>Source de financement : CAS POSTE, Exercice 2019</p> <p>Imputation : N°53 45 03 04 08 2230 : «Aménagement de onze (11) bureaux de poste ».</p> <p>Nom du projet : Réfection des bureaux de poste de Mbe, Meiganga, Makak, Yokadouma, Batouri, Foubot, Edéa, Douala Bassa, Kaélé et Guider.</p>
5.1.	Provenance des matériaux, matériels et fournitures d'équipement et services : Entreprises nationales.
6.	Principaux critères de qualification des soumissionnaires.
6.1	<p><b>Critères d'évaluation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><u>Critères éliminatoires</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Absence ou non-conformité d'une pièce administrative, 48 h après l'ouverture des plis ;</li> <li>▪ Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;</li> <li>▪ Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;</li> <li>▪ Offre financière incomplète ;</li> <li>▪ Absence d'un prix quantifié ;</li> <li>▪ Absence de déclaration sur l'honneur de non abandon de chantier ou de non défaillance ;</li> <li>▪ Non-respect de six (6) des sept (7) critères essentiels.</li> </ul> </li> <li>- <b><u>Critères essentiels</u></b></li> </ul> <p>Les critères techniques essentiels sont les suivants :</p> <p><b>1°) Références :</b></p> <p>Le soumissionnaire devra produire au moins deux (02) marchés similaires (Construction, réfection et/ou réhabilitation de bâtiments similaires) réalisés au cours des trois (03) dernières années de montant supérieur ou égal à 20 millions, assortis de procès-verbaux de</p>



réception définitive ou de PV de réception provisoire pour les marchés dont la période de garantie n'est pas encore échue.

**2°) Accès à une ligne de crédit (attestation de solvabilité) oui / non**  
 Les soumissionnaires devront produire une attestation de solvabilité délivrée par une institution bancaire agréée par le MINFI d'au moins égale à vingt (20) millions de francs CFA.

**3°) Expérience du personnel d'encadrement : oui / non (\*)**

N°	Position	Expérience globale en travaux (années)	Expérience dans le bâtiment (nombre de projets réalisés au cours des trois dernières années)
1	Conducteur des travaux : Ingénieur de travaux de génie civil (Bac + 3)	05 ans	≥ 2 projets
2	Chef de chantier : Technicien supérieur de génie civil (Bac +2)	05 ans	≥ 2 projets
3	Un menuisier (CAP)	05 ans	≥ 2 projets
4	Un plombier (CAP)	05 ans	≥ 2 projets

*(\*) Le personnel est justifié par la copie certifiée du diplôme et le CV signé et daté.*

**NB : La validation du critère expérience est acquise lorsque le soumissionnaire a validé trois (03) personnels sur les quatre (04) requis, parmi lesquels le conducteur des travaux et le chef de chantier.**

**4°) Disponibilité du matériel et des équipements essentiels -----oui/non ;**

N°	Type et caractéristiques du matériel	Nombre minimal requis
1	Véhicule de liaison (Pick ou camion benne)	En propriété ou en location

**NB :** Le soumissionnaire doit produire la copie de la carte grise certifiée par le service émetteur ou un contrat de location/mise en disponibilité assortie de la copie de la carte grise certifiée par le service émetteur.

**5°) Chiffre d'affaires oui/non ;**  
 Le chiffre d'affaires cumulées des trois dernières années, supérieur ou égal à 100.000.000 FCFA (produire bilan ou DSF)

**6°) Preuve d'acceptation des conditions du marché oui/non ;**  
 Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé à chaque page, daté et signé à la dernière page ;  
 Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) paraphé à chaque page, daté et signé à la dernière page.

**7°) Méthodologie et organisation du travail .....oui/non.**

La méthodologie et l'organisation du travail doit être assortie d'un planning en cohérence avec les travaux à exécuter ainsi qu'un engagement sur l'honneur de visite de site accompagné d'un rapport.

**NB : le non-respect de plus d'un critère ci-dessus entraîne l'élimination de l'offre.**

Le soumissionnaire doit effectuer une visite du site des travaux.

12. Langue de l'offre : Français ou Anglais

13.1. La liste des documents visés à l'article 13 du RGAO devra être complétée, regroupée en trois volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :  
**ENVELOPPE A- VOLUME I : PIECES ADMINISTRATIVES**

- a. La déclaration d'intention de soumissionner, timbrée par les soumissionnaires (suivant modèle joint) ;
- b. la carte de contribuable
- c. Une attestation de non faillite établie par le Tribunal de Première Instance du lieu de résidence du soumissionnaire datant moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres ;
- d. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances ;
- e. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres de cent mille (100 000) FCFA ;
- f. La caution de soumission (suivant modèle joint) d'une durée de validité de 04 mois ;
- g. Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par les services de l'ARMP ;
- h. Une attestation de soumission signée des services de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois ;
- i. Une attestation de non redevance signée des services des impôts certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours, datant de moins de trois mois.

### ENVELOPPE B- VOLUME II : OFFRE TECHNIQUE

#### b.1. Les renseignements sur les qualifications

Le RPAO précise la liste des documents à fournir par les soumissionnaires pour justifier les critères de qualification : article 6 du RPAO ci-dessus.

#### b.2. Propositions techniques

N°Pièce	Désignation	authentification
B.1	Surface financière	Attestation de solvabilité délivrée par une institution bancaire agréée par le MINFI d'un montant d'au moins égal à vingt (20) millions de francs CFA.
B2	Références de l'entreprise	Le soumissionnaire devra produire au moins deux (02) marchés similaires (Construction, réfection et/ou réhabilitation de bâtiments) réalisés au cours des trois (03) dernières années de montant supérieur ou égal à 20 millions (lettre commande), assortis de procès-verbaux de réception définitive ou de PV de réception provisoire pour les marchés dont la période de garantie n'est pas encore échue.
B.3	Personnel d'encadrement	La validation du critère expérience est acquise lorsque le soumissionnaire a validé trois (03) personnels sur les quatre (04) requis, parmi lesquels le conducteur des travaux et du chef de chantier.
	Conducteur des travaux : Ingénieur de génie civil (BAC+3)	-diplôme : copie certifiée conforme signée par une autorité administrative (gouverneur, préfet, sous-préfet); -CV daté et signé par l'intéressé.
	Chef de chantier : De génie civil (BAC + 2)	
	Un Électricien (Bac F3 ou équivalent)	
Un menuisier (CAP)		

	Un plombier (CAP)		
	<b>Moyens logistiques et matériel</b>		
B.4	Camion benne/pick up		Copies certifiées conformes des cartes grises certifiée par le service émetteur/contrat de location/mise en disponibilité certifié, accompagné de la copie de la carte grise certifiée conforme par le service émetteur
B.5	Chiffre d'affaires		Chiffre d'affaires cumulées des trois dernières années, supérieur ou égal à 100.000.000 FCFA (produire bilan)
B.6	Méthodologique et organisation du travail		-Engagement sur l'honneur ; -Rapport de visite de site ; -Méthodologie proposée par l'entreprise pour la réalisation des travaux. Elle sera faite sous forme d'une analyse des prestations à effectuer, l'approche technique ainsi que les dispositions complémentaires que le cabinet envisage de mettre en œuvre pour exécuter les différents corps d'état ; -Planning d'exécution en rapport avec les postes du devis et conforme aux délais d'exécution des travaux ; -Délai d'exécution conforme aux délais prescrits par le DAO.
B.7	Preuves d'acceptations des conditions du marché		Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé à chaque page, daté et signé à la dernière page ; Cahier des Clauses Technique Particulières (CCTP) paraphé à chaque page, daté et signé à la dernière page.
B.8	Déclaration l'honneur	sur	Déclaration sur l'honneur de non abandon de chantier ou de non défaillance

### ENVELOPPE C- VOLUME III : OFFRE FINANCIERE

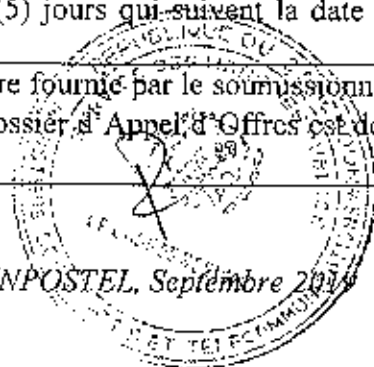
- c.1. La soumission proprement dite, en original rédigé selon le modèle joint, timbré au tarif en vigueur, signée et datée ;  
c.2. Le bordereau des Prix Unitaires dûment rempli ;  
c.3. Le Détail estimatif dûment rempli ;  
c.4. le sous détail des prix.

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le dossier d'appel d'offres.

*NB : Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.*

		<b>Prix et monnaie de l'offre</b>
14.3	Le prix libellé en francs CFA comprendra le prix des fournitures, les taxes, le transport et la manutention et toutes autres sujétions.	
14.4.	Les prix du marché <i>sont fermes et non révisables.</i>	
	<b>Préparation et dépôt des offres</b>	
16.1.	Période des validités des offres :	

	La période de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite de dépôt des offres.
17.1.	Montant de la caution de soumission : CF. Avis d'appel d'offres.
18.1.	Les offres sont appelées sur la base d'un délai d'exécution des travaux compris entre 45 jours au minimum et 90 jours au maximum. La méthode d'évaluation figure à l'article 32.2 (e) du RGAO. Le délai d'exécution proposé par le soumissionnaire retenu deviendra le délai d'exécution contractuel.
18.3.	Les variantes techniques sur la ou les parties des travaux spécifiés ci-dessous ne sont pas permises.
19.1	Il n'y aura pas de réunion préparatoire à l'établissement des offres. Cependant, une visite du site des travaux est obligatoire (Clause 7.3 du RGAO).
20.1.	Nombre de copies de l'offre qui doivent être remplies et envoyées : est de sept (07) dont un original et 06 copies marquées comme tels.
21.1.	Adresse du Maître d'Ouvrage à utiliser pour l'envoi des offres : Ministère des Postes et des Télécommunications, Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, sis 1 <sup>er</sup> étage de l'immeuble abritant les services centraux du Ministère des Postes et des Télécommunications, porte 162, Numéro de l'appel d'offres : Appel d'offres n° _____ /AONO/MPT/CIPM/2019 du _____
22.1.	Date et heure limites de dépôt des offres : le _____ 2019 à 14 heures.
25.1.	Lieu, date et heure de l'ouverture des plis : Commission Interne de Passation des Marchés du MINPOSTEL (Immeuble siège de la CAMPOST, 3 <sup>ème</sup> étage, porte 308) le _____ à 15 heures.
	<b>Évaluation et comparaison des offres</b>
32.2 (g)	La méthode d'évaluation des variantes techniques : les variantes techniques ne sont pas acceptées.
	<b>Attribution du marché</b>
34.1.	Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant proposé l'offre financière évaluée la moins
34.2.	disante et ayant rempli les conditions techniques requises (6/7) au point 6.1 ci-dessus.
38	<b>Notification de l'attribution du marché</b> Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par le RPAO, le Maître d'Ouvrage notifiera à l'attributaire du Marché par télécopie confirmée par lettre recommandée ou par voie de presse, que sa soumission a été retenue. Cette lettre indiquera le montant que le Maître d'Ouvrage paiera au fournisseur au titre de l'exécution du marché et le délai d'exécution.
	<b>Cautionnement définitif</b>
39.1	Le montant de la garantie de bonne exécution qui devra être fournie par le Soumissionnaire
39.2	retenu, et être présentée sous la forme indiquée dans le Dossier d'Appel d'Offres est de 5 % du montant TTC.
40	<b>Signature du marché</b> - Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire sera signé par le Maître d'Ouvrage. - Le Maître d'Ouvrage dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché examiné par la commission des marchés compétente et souscrit par l'attributaire. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.
41	Le montant de la garantie de bonne exécution qui devra être fournie par le soumissionnaire retenu, et être présentée sous la forme indiquée dans le Dossier d'Appel d'Offres est de 5 % du montant TTC.



Pièce n° 4 :  
Cahier des Clauses  
Administratives Particulières  
(CCAP)



## Table des matières

<b>Chapitre I : Généralités</b> .....	
Article 1 :Objet du marché.....	
Article 2 :Procédure de Passation du Marché.....	
Article 3 : Définitions, attributions et nantissement.....	
Article 4 : Langue, loi et réglementation applicables.....	
Article 5 : Pièces constitutives du marché.....	
Article 6 :Textes généraux applicables.....	
Article 7 : Communication.....	
Article 8 : Ordres de service.....	
Article 9 : Personnel du cocontractant.....	
<b>Chapitre II : Clauses Financières</b> .....	
Article 10 : Garanties et cautions.....	
Article 11 : Montant du marché.....	
Article 12 :Lieu et mode de paiement.....	
Article 13 : Variation des prix.....	
Article 14 : Règlement des travaux.....	
Article 15 : Pénalités de retard.....	
Article 16 : Décompte final.....	
Article 17 : Décompte général et définitif.....	
Article 18 : Régime fiscal et douanier.....	
Article 19 : Timbres et enregistrement des marchés.....	
<b>Chapitre III : Exécution des Travaux</b> .....	
Article 20 : Consistance des prestations.....	
Article 21 : Obligations du Maître d’Ouvrage.....	
Article 22 : Obligations du cocontractant.....	
Article 23 : Délais d’exécution du marché.....	
Article 24 : Mise à disposition des documents et du site.....	
Article 25 : Assurances des ouvrages et responsabilités civiles.....	
Article 26 : Pièces à fournir par le cocontractant.....	
Article 27 : Organisation et sécurité des chantiers.....	
Article 28 : Implantation des ouvrages.....	
Article 29 : Journal de chantier.....	
<b>Chapitre IV : De la réception</b> .....	
Article 30 : Réception provisoire.....	
Article 31 : Documents à fournir après exécution.....	
Article 32 : Délai de garantie.....	
Article 33 : Réception définitive.....	
<b>Chapitre V : Dispositions diverses</b> .....	
Article 34 : Résiliation du marché.....	
Article 35 : Cas de force majeure.....	
Article 36 : Différends et litiges.....	
Article 37 : Edition et diffusion du présent marché.....	
Article 38 et dernier : Entrée en vigueur du marché.....	



## **TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES**

### **Chapitre I : Généralités**

#### **Article 1 : Objet du marché**

Le présent marché a pour objet la réfection des bureaux de poste de....., Région de....., objet du lot n°.....

#### **Article 2 : Procédure de passation du marché**

Le présent marché est passé après Appel d'Offres National Ouvert n°...../AONO/MPT/CIPM/2019 du .....

#### **Article 3 : Définitions, attributions et nantissement**

##### **3.1. Définitions générales**

- Le Maître d'Ouvrage est le Ministre des Postes et Télécommunications.
- Le Chef de service du marché est le Directeur des Affaires Générales ;
- L'Ingénieur du marché est le Délégué Départemental du Domaine, du Cadastre et des Affaires Foncières compétent ;
- Le cocontractant est l'entreprise .....

##### **3.2. Attributions**

- Le Chef de Service du marché est le Directeur des Affaires Générales. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels.
- L'Ingénieur du marché est le Délégué Départemental des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières compétent. Il est responsable du suivi technique du marché.

##### **3.3. Nantissement**

Le présent marché peut être donné en nantissement, sous réserve de toute forme de cession de créance. Dans ce cas :

- L'autorité chargée de l'ordonnement des paiements est le Ministre des Postes et Télécommunications ;
- L'autorité chargée de la liquidation des dépenses est le Ministre des Postes et Télécommunications ;
- Le responsable chargé du paiement est l'Agent Comptable du CAS POSTE ;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est le Directeur des Affaires Générales.

#### **Article 4 : Langue, lois et réglementations applicables**

4.1. La langue utilisée est le *Français ou l'Anglais*.

4.2. Le cocontractant s'engage à observer les lois, réglementations en vigueur en République du Cameroun et ce, aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché. Si ces lois et réglementations en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

#### **Article 5 : Pièces constitutives du marché**

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont par ordre de priorité :

1. La lettre de soumission ;
2. La soumission du cocontractant et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et au Cahier des Clauses Techniques Particulières ci-dessous visés ;
3. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
5. Les éléments propres à la détermination du montant du marché, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires ; l'état des prix forfaitaires ; le détail ou le devis estimatif ; la décomposition des prix forfaitaires et/ou le sous-détail des prix unitaires ;
6. Plans et dossiers ;
7. Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics de travaux mis en vigueur par arrêté N°033/CAB/PM du 13 février 2007 ;

8. Le ou les Cahiers des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicables aux marchés des travaux.

#### **Article 6 : Textes généraux applicables**

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

1. la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code des transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun.
2. la loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
3. la loi N°2018/022 du 20 décembre 2018 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019 ;
4. modifié et complété par le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
5. le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
6. le décret n°2004/110 du 10 mai 2004 portant création et fonctionnement d'un compte d'affectation spéciale du trésor pour le développement de l'activité postale ;
7. le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
8. le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
9. le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) ;
10. la circulaire n°000001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2019 ;
10. les DTU pour les travaux de bâtiment ;
11. les normes en vigueur.

#### **Article 7 : Communication**

7.1. Toutes les communications au titre du présent marché sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après :

a. Dans le cas où le cocontractant est le destinataire, les correspondances seront adressées à Monsieur le Directeur Général de l'entreprise ..... Passé le délai de 15 jours fixé à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître au Maître d'Ouvrage, au chef de service son domicile, les correspondances seront valablement adressées à la Mairie du lieu d'exécution des travaux.

b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire : A Madame le Ministre des Postes et Télécommunications avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de service et à l'ingénieur.

7.2. Le cocontractant adressera toutes notifications écrites ou correspondances à l'Ingénieur, avec copie au Chef de service.

#### **Article 8 : Ordres de service**

Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

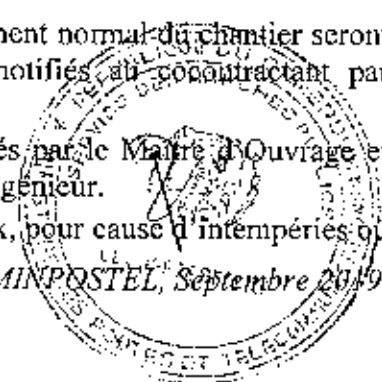
8.1 L'ordre de service de commencer les travaux est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié au cocontractant par le Chef de service du marché avec copie à l'Ingénieur du marché.

8.2 Les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution du marché seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le chef de service au cocontractant et à l'Ingénieur du marché.

8.3 Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal du chantier seront directement signés par le Chef de service du Marché et notifiés au cocontractant par l'Ingénieur du marché.

8.4 Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au cocontractant par le Chef de service avec copie à l'Ingénieur.

8.5 Les ordres de service de suspension et de reprise des travaux, pour cause d'intempéries ou



autre cas de force majeure, seront signés par l'Ingénieur et notifiés par le Chef de service au cocontractant avec copie au Maître d'Ouvrage.

8.6 Les ordres de service prescrivant les travaux nécessaires pour remédier aux désordres ne relevant pas d'une utilisation normale qui apparaîtraient dans les ouvrages pendant la période de garantie, seront signés par le Chef de Service, sur proposition de l'Ingénieur et notifiés au Cocontractant par l'Ingénieur.

8.7 Le cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le cocontractant d'exécuter les ordres de service reçus.

#### **Article 9 : Matériel et personnel du cocontractant**

9.1. Toute modification, même partielle, apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Chef de service. En cas de modification, le cocontractant le fera remplacer par un personnel de compétence (qualifications et expérience) au moins égale.

9.2. En tout état de cause, les listes du personnel d'encadrement à mettre en place seront soumises à l'agrément de l'Ingénieur dans les jours qui suivent la notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

9.3. Toute modification unilatérale apportée aux propositions en matériel et en personnel d'encadrement de l'offre technique, avant et pendant l'exécution des prestations constitue un motif de résiliation du marché tel que visé à l'article 35 ci-dessous ou d'application de pénalités d'un montant de 200 000 F CFA/personnel.

9.4 Le cocontractant utilisera le matériel approprié proposé dans le projet d'exécution pour la bonne exécution des prestations selon les règles de l'art.

### **Chapitre II : Clauses financières**

#### **Article 10 : Garanties et cautions**

##### **10.1. Cautionnement définitif**

Le cautionnement définitif est fixé à 2 % du montant TTC du marché.

Il est constitué et transmis au Chef Service du marché dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de notification du marché.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des travaux, à la suite d'une mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du cocontractant.

##### **10.2. Cautionnement de garantie**

La retenue de garantie est fixée à 10 % du montant TTC du marché.

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai d'un mois après la réception définitive sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du cocontractant.

#### **Article 11 : Montant du marché**

Le montant du présent marché, tel qu'il ressort du devis estimatif, est de (.....) FCFA Toutes Taxes Comprises (TTC) ; soit :

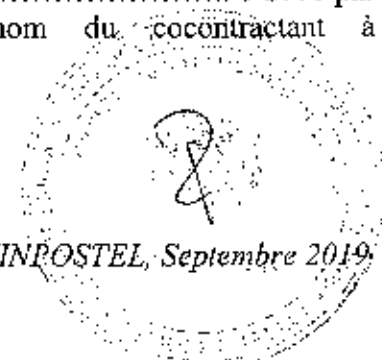
- Montant HTVA : ..... F CFA ;
- Montant de la TVA : ..... F CFA ;
- Montant de l'AIR : ..... F CFA ;
- Net à payer : ..... F CFA.

#### **Article 12 : Lieu et mode de paiement**

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues, soit ..... FCFA par virement au compte ....., ouvert au nom du cocontractant à .....

#### **Article 13 : Variation des prix**

Les prix sont fermes et non révisables.



## **Article 14 : Règlement des travaux**

### *14.1. Constatation des travaux exécutés*

*Avant le 30 de chaque mois, le cocontractant et l'Ingénieur établissent un attachement contradictoire qui récapitule et fixe les quantités réalisées et constatées pour chaque poste du bordereau au cours du mois et pouvant donner droit au paiement.*

### *14.2. Décompte mensuel*

*Au plus tard le cinq (5) du mois suivant le mois des prestations, le cocontractant remettra en sept (07) exemplaires à l'Ingénieur, deux projets de décompte provisoire mensuel (un décompte hors TVA et un décompte du montant des taxes), selon le modèle agréé et établissant le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du marché, depuis le début de celui-ci.*

*Seul le décompte hors TVA sera réglé au cocontractant. Le décompte du montant des taxes fera l'objet d'une écriture d'ordre sur le budget du Ministère des Finances.*

*Le montant HTVA de l'acompte à payer au cocontractant sera mandaté comme suit :*

- 87,8 % versé directement au compte du cocontractant ;
- 2,2 % versé au Trésor Public au titre de l'AIR dû par le cocontractant ;
- 10% au titre de la retenue de garantie.

*L'ingénieur disposera d'un délai de sept (7) jours pour transmettre au chef de service du marché, les décomptes qu'il a approuvés de façon à ce qu'ils soient en sa possession au plus tard le 12 du mois.*

*Le chef de service dispose d'un délai de quatorze (14) jours maximum pour procéder à la signature des décomptes.*

## **Article 15 : Pénalités de retard**

**Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :**

- a. Un deux millièmes (1/2000<sup>èmes</sup>) du montant TTC du marché par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;
- b. Un millième (1/1000<sup>èmes</sup>) du montant TTC du marché par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.
- c. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché et de ses avenants éventuels.

## **Article 16 : Décompte final**

*16.1. Le cocontractant dispose d'un délai d'un (01) mois maxi pour transmettre le projet à l'Ingénieur, après la date de réception provisoire des travaux.*

*Après achèvement des travaux et dans un délai maximum de 30 jours après la date de réception provisoire, le cocontractant établira à partir des constats contradictoires, le projet de décompte final des travaux effectivement réalisés qui récapitule le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du marché dans son ensemble.*

*16.2. Le Chef de service dispose d'un délai de sept (07) jours maxi pour notifier le projet rectifié et accepté à l'Ingénieur.*

*16.3. Le cocontractant dispose d'un délai de sept (07) jours maxi pour renvoyer le décompte final revêtu de sa signature.*

## **Article 17 : Décompte général et définitif**

*17.1. L'Ingénieur dispose d'un délai de quinze (15) jours maxi pour établir le décompte général et définitif au cocontractant après la réception définitive.*

*A la fin de la période de garantie qui donne lieu à la réception définitive des travaux, le Chef de service dresse le décompte général et définitif du marché qu'il fait signer contradictoirement par le cocontractant et l'Ingénieur. Ce décompte comprend :*

- le décompte final,
- le solde,
- la récapitulation des acomptes mensuels.

*La signature du décompte général et définitif sans réserve par le cocontractant, délie*

définitivement les parties et met fin au marché.

17.2. Le cocontractant dispose d'un délai de sept (07) jours maxi pour renvoyer le décompte final revêtu de sa signature.

17.3. Le décompte définitif est transmis au MINMAP pour visa préalable.

#### **Article 18 : Régime fiscal et douanier**

Le présent marché est soumis au régime fiscal et douanier en vigueur.

#### **Article 19 : Timbres et enregistrement des marchés**

Sept (07) exemplaires originaux du marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du cocontractant, conformément à la réglementation.

### **Chapitre III : Exécution des travaux**

#### **Article 20 : Consistance des prestations**

Les travaux comprennent notamment :

- les démolitions ;
- la construction et le crépissage des murs suivant plans ;
- la fourniture, pose et sécurisation des ouvertures ;
- l'exécution des travaux de plomberie et sanitaire ;
- l'exécution des travaux de menuiseries ;
- l'exécution des travaux d'électricité ;
- la fourniture et la pose des climatiseurs ;
- l'exécution des travaux de peinture et de revêtement ;
- l'aménagement l'assainissement et le nettoyage du site.

- etc.

#### **Article 21 : Obligations du Maître d'Ouvrage**

21.1. Le Maître d'Ouvrage est tenu de fournir au cocontractant les informations nécessaires à l'exécution de sa mission, et de lui garantir, aux frais de ce dernier, l'accès aux sites des projets.

21.2. Le Maître d'Ouvrage assure au cocontractant protection contre les menaces, outrages, violences, voies de fait, injures ou diffamations dont il peut être victime en raison ou à l'occasion de l'exercice de sa mission.

#### **Article 22 : Obligations du cocontractant**

22.1. Le cocontractant exécute les prestations et remplit ses obligations de façon diligente, efficace et économique, conformément aux normes, techniques et pratiques généralement acceptées dans son domaine d'activité.

22.2. Pendant la durée du marché, le cocontractant ne s'engage pas directement ou indirectement, dans des activités professionnelles ou contractuelles susceptibles de compromettre son indépendance par rapport aux missions qui lui sont dévolues.

22.3. En cas de conflit d'intérêt du fait d'un membre de l'équipe de la mission, le cocontractant doit le signaler par écrit au Maître d'Ouvrage et doit remplacer l'expert en question, impliqué dans le projet ou le marché.

Le conflit d'intérêt s'entend de toute situation dans laquelle le cocontractant pourrait tirer des profits directs ou indirects d'un marché passé par le Maître d'Ouvrage auprès duquel il est consulté ou toute situation dans laquelle il a des intérêts personnels ou financiers suffisants pour compromettre son impartialité dans l'accomplissement de ses fonctions ou de nature à affecter défavorablement son jugement.

22.4. Le cocontractant est tenu au secret professionnel vis-à-vis des tiers, sur les informations, renseignements et documents recueillis ou portés à sa connaissance à l'occasion de l'exécution du marché.

A ce titre, les documents établis par le cocontractant au cours de l'exécution du marché ne peuvent être publiés ou communiqués qu'avec l'accord écrit du Maître d'Ouvrage.

22.5. Le cocontractant est tenu lors du dépôt du rapport final, de restituer tous les documents empruntés au Maître d'Ouvrage.

22.6. Le cocontractant ainsi que ses associés ou ses sous-traitants s'interdisent pendant la

durée du marché, et à son issue pendant six (6) mois, de fournir des biens, prestations ou services destinés au Maître d'Ouvrage découlant des prestations ou ayant un rapport étroit avec elles (à l'exception de l'exécution des prestations ou de leur continuation).

22.7. Le cocontractant doit prendre en charge des frais professionnels et de la couverture de tous risques de maladie et d'accident dans le cadre de sa mission.

22.8. Le cocontractant ne peut pas modifier la composition de l'équipe proposée dans son offre technique sans l'accord écrit du Maître d'Ouvrage.

22.9 Le cocontractant devra communiquer le planning détaillé et général d'avancement des travaux sera communiqué à l'Ingénieur en cinq (05) exemplaires à chaque début de mois.

#### **Article 23 : Délais d'exécution du marché**

23.1. Le délai d'exécution des travaux objet du présent marché est de ..... (.....) mois ;

23.2. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux ou de celle fixée dans cet ordre de service.

#### **Article 24 : Mise à disposition des documents et du site**

Le Maître d'Ouvrage met le site des travaux et ses voies d'accès à la disposition du cocontractant en temps utile et au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

#### **Article 25 : Assurances des ouvrages et responsabilités civiles**

Le cocontractant doit souscrire une police d'assurance "Tous risques chantier" dans le cadre de l'exécution du présent marché dans un délai de quinze (15) jours à compter de la notification du marché.

#### **Article 26 : Pièces à fournir par le cocontractant**

26.1. Programme des travaux, Plan d'assurance qualité

Dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les travaux, le cocontractant soumettra, en six (06) exemplaires, à l'approbation du Chef de service après avis de l'Ingénieur le programme d'exécution des travaux, son calendrier d'approvisionnement, son projet de Plan d'Assurance Qualité (PAQ) et son Plan de Gestion Environnementale, le cas échéant.

Ce programme sera exclusivement présenté selon les modèles fournis.

Deux (2) exemplaires de ces pièces lui seront retournés dans un délai de quinze (15) jours à partir de leur réception avec :

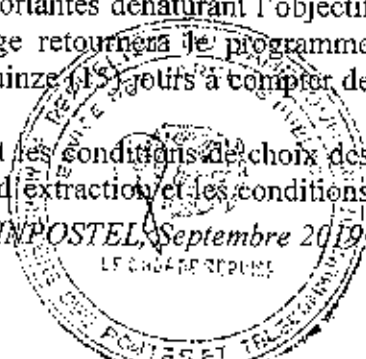
- Soit la mention d'approbation " BON POUR EXECUTION " ;
- Soit la mention de leur rejet accompagnée des motifs dudit rejet.

Le cocontractant disposera alors de huit (8) jours pour présenter un nouveau projet. Le Chef de Service ou l'Ingénieur disposera alors d'un délai de cinq (5) jours pour donner son approbation ou faire d'éventuelles remarques. Les délais d'approbation du projet d'exécution sont suspensifs du délai d'exécution.

L'approbation donnée par le Chef de Service ou l'Ingénieur n'atténuera en rien la responsabilité du cocontractant. Cependant les travaux exécutés avant l'approbation du programme ne seront ni constatés ni rémunérés sauf s'ils ont été expressément ordonnés. Le planning actualisé et approuvé deviendra le planning contractuel.

Le cocontractant tiendra constamment à jour, sur le chantier, un planning des travaux qui tiendra compte de l'avancement réel du chantier. Des modifications importantes ne pourront être apportées au programme contractuel qu'après avoir reçu l'accord du Chef service du Marché. Après approbation du programme d'exécution par le Chef service du Marché, celui-ci le transmettra dans un délai de cinq (05) jours au Maître d'Ouvrage, sans effet suspensif de son exécution. Toutefois, s'il est constaté des modifications importantes dénaturant l'objectif du marché ou la consistance des travaux, le Maître d'Ouvrage retournera le programme d'exécution accompagné des réserves à lever dans un délai de quinze (15) jours à compter de sa date de réception.

b. Le Plan de Gestion Environnemental fera ressortir notamment les conditions de choix des sites techniques et de base vie, les conditions d'emprunt de sites d'extraction et les conditions



de remise en état des sites de travaux et d'installation.

c. Le cocontractant indiquera dans ce programme les matériels et méthodes qu'il compte utiliser ainsi que les effectifs du personnel qu'il compte employer.

d. L'agrément donné par le chef de service ou l'Ingénieur ne diminue en rien la responsabilité de le cocontractant quant aux conséquences dommageables que leur mise en œuvre pourrait avoir tant à l'égard des tiers qu'à l'égard du respect des clauses du marché.

#### 26.2. Projet d'exécution

a. Le dossier des plans d'exécution (*calcul et dessins*) d'exécution nécessaires à la réalisation de toutes les parties de l'ouvrage devront être soumis au visa du *de l'Ingénieur* dans un délai maximum de quinze (15) jours avant la date prévue pour le début de réalisation de la partie de l'ouvrage correspondante.

b. L'Ingénieur disposera d'un délai de *quinze jours* pour les examiner et faire connaître ses observations. Le cocontractant disposera alors d'un délai de huit jours pour présenter un nouveau dossier intégrant lesdites observations.

26.3. En cas d'inobservation des délais d'approbation des documents ci-dessus par l'Administration, ceux-ci sont réputés approuvés.

#### Article 27 : Organisation et sécurité des chantiers

27.1. Les panneaux placés devront être mis en place à l'entrée du chantier dans un délai maximum d'un mois après la notification de l'ordre de service de démarrer les travaux.

27.2. Le cocontractant mettra en place une baraque de chantier, ainsi que les mesures de sécurité et d'hygiène prévues dans le CCAG.

#### Article 28 : Implantation des ouvrages

L'Ingénieur notifiera dans un délai de sept (07) jours suivant la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux, les points et niveaux de base du projet.

#### Article 29 : Journal de chantier

29.1. Le journal de chantier est un document contradictoire unique. Ses pages sont numérotées et visées. Aucune page ne doit être enlevée. Les parties raturées ou annulées sont signalées en marge pour validation.

29.2. Le journal de chantier sera signé contradictoirement par l'Ingénieur et le représentant du cocontractant systématiquement à chaque visite et réunion de chantier.

#### Chapitre IV : De la réception

##### Article 30 : Réception provisoire

Avant la réception provisoire, l'entrepreneur demande par écrit au Maître d'Ouvrage avec copie à l'ingénieur, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception.

##### 30.1. Épreuves comprises dans les opérations préalables à la réception :

- Constatation de l'exécution effective de l'ensemble des travaux
- Constatation de la qualité des travaux exécutés
- Constatation éventuel du repliement des installations de chantier et de la remise en état des lieux.

Un procès-verbal tenant lieu de pré réception technique est dressé et signé du Chef de service du marché, de l'Ingénieur du Marché et du cocontractant.

##### 30.2. La Commission de réception sera composée des membres suivants:

1. Le Maître d'Ouvrage ou son représentant, Président;
3. Le Chef de Service du marché, membre;
4. L'Ingénieur du marché, membre;
5. Le Chef de Service des marchés, membre;
7. toute personne désignée par le Maître d'Ouvrage en raison de ses compétences.
8. Le représentant du MINMAP, Observateur.

La Commission après visite du chantier examine le procès-verbal des opérations préalables à

la réception et procède à la réception provisoire des travaux s'il y a lieu.

La réception provisoire fera l'objet du procès-verbal signé sur le champ par tous les membres de la commission.

**Article 31 : Documents à fournir après exécution**

- Les attachements ;
- Le décompte ;
- Le plan de recollement.

**Article 32 : Délai de garantie**

La durée de garantie est d'un (01) an à compter de la date de réception provisoire des travaux.

**Article 33 : Réception définitive**

33.1. La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de quinze (15) jours à compter de l'expiration du délai de garantie.

33.2. La procédure de réception est la même que celle de la réception provisoire avec comme rapporteur l'Ingénieur du marché.

**Chapitre V : Dispositions diverses**

**Article 34 : Résiliation du marché**

Le marché peut être résilié comme à la sous-section I, de la section II Titre V du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics et également dans les conditions stipulées aux articles 42, 43, 44, 45, 46 et 47 du CCAG, notamment dans l'un des cas de :

- Retard de plus de vingt un (21) jours calendaires à la suite d'une mise en demeure ;
- Retard dans les travaux entraînant des pénalités au-delà de 10 % du montant des travaux ;
- Refus de la reprise des travaux mal exécutés ;
- Défaillance du cocontractant.

**Article 35 : Cas de force majeure**

Dans le cas où le cocontractant invoquerait le cas de force majeure, les seuils en deçà des quels aucune réclamation ne sera admise sont :

- pluie : 200 millimètres en 24 heures ;
- vent : 40 mètres par seconde.

**Article 36 : Différends et litiges**

Les différends ou litiges nés de l'exécution du présent marché peuvent faire l'objet d'un règlement à l'amiable.

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente.

**Article 37 : Edition et diffusion du présent marché**

Quinze (15) exemplaires du présent marché seront édités par les soins du Maître d'Ouvrage et fournis au cocontractant.

**Article 38 et dernier : Entrée en vigueur du marché**

Le présent marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Il entrera en vigueur dès sa notification au cocontractant./-



Pièce n° 5 :  
Cahier des Clauses  
Techniques Particulières  
(CCTP)



# SOMMAIRE

## 8. GENERALITES SUR LA REALISATION

- Préambule
- Les matériaux
- Travaux préliminaires (installation de chantier)
- gros œuvre – maçonnerie et élévation

Aménagements intérieurs (Réfection de l'étanchéité et faux-plafond)

- Menuiserie métalliques – bois
- Electricité
- Peinture
- Travaux extérieurs.



## **0.1- PRÉAMBULE**

Le présent cahier des clauses techniques Particulières se rapporte aux travaux de réfection des bureaux de postes de la CAMPOST.

Le cocontractant est censé bien connaître les lieux des prestations:

Le Devis descriptif implique l'application sans restriction du Cahier de Clauses Techniques Particulières (CCTP), sans qu'il soit nécessaire d'y faire référence, et son application ne peut être dissociée des dossiers de plans et documents auxquels font référence les pièces contractuelles. Les spécifications du devis descriptif pourront préciser ou compléter les prescriptions de ce document; étant bien entendu que celles - ci sont des prescriptions minimales au-dessous desquelles aucune dérogation ne sera admise, sauf stipulation explicite avec référence du texte auquel il est dérogé.

Les prescriptions techniques particulières et devis descriptif aux différents lots avec la localisation des prescriptions donnent une description aussi complète que possible des travaux à exécuter, dans le but de permettre à l'entrepreneur d'interpréter les plans, de préciser la nature des matériaux à employer et de déterminer les particularités de fabrication et de mise en œuvre. Il convient de souligner que cette description n'a pas un caractère limitatif.

Le cocontractant devra exécuter sans exception ni réserve, tous les travaux de sa profession, et aura donc compris dans son marché, non seulement les travaux et fournitures décrits dans ces documents, mais encore ceux qui auraient pu échapper aux détails de la description et qui seront indispensables pour l'achèvement complet des ouvrages de son corps d'état, suivant les plans remis et conformes aux prescriptions techniques des règles de l'art.

## **0.2. - CONSISTANCE DU PROJET**

Le projet en sa totalité comprend les prestations suivantes :

- Travaux préliminaires (installation de chantier) ;
- Réfection de l'étanchéité, des toilettes ;
- Réfection plafond;
- Menuiserie bois et métalliques;
- Electricité ;
- Plomberie et sanitaire ;
- Peinture ;
- Revêtement;
- Aménagements extérieurs.

## **CHAPITRE I**

### **TRAVAUX PRELIMINAIRES**

#### **1.02 Installation du chantier:**

Mise en place des installations nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise :

- D'un magasin pour le stockage de matériels et de matériaux;
- D'un espace couvert servant d'atelier de ferrailage ;
- Bureaux pour l'entreprise ;
- Panneau de chantier.

Y compris le repli en fin de chantier

## **CHAPITRE II**

### **2.1 Béton armé ou non et mortiers**

Pour tous les travaux de maçonnerie, les composantes du béton ou mortier doivent obéir à certaines caractéristiques élémentaires ainsi qu'il suit :

### 2.1.1 Sable

Tous les sables seront exempts d'oxydes, de matières organiques d'origine animale ou végétale.

La granulométrie sera comprise entre 0,08 mm et 2,5 mm pour les mortiers et chapes, et entre 0,16 mm et 5 mm pour les ouvrages en béton.

### 2.2.2 Gravillons

Les gravillons destinés à la confection des bétons seront des matériaux homogènes naturels ou concassés de classe 5/15 et 15/25. Les graviers doivent avoir été débarrassés de leurs pellicules par soufflage ou par lavage.

### 2.2.3 Eau de gâchage

Les eaux utilisées dans la confection des mortiers, bétons et au lavage des agrégats doivent être dépourvues d'impuretés.

### 2.2.4 Liants hydrauliques

Les ciments utilisés pour les bétons et mortiers doivent satisfaire aux conditions générales imposées par la réglementation en vigueur. Le stock ne devra présenter aucune trace d'humidité et sera à cet effet réalisé sur un plancher sec et ventilé. Tout stock qui ne présenterait pas un aspect de pulvérulence sera rebuté et évacué dans les quatre jours.

### 2.2.5 Armatures

Les armatures pour béton armé seront des aciers doux et des aciers Haute Adhérente conformes aux prescriptions des règles BAEL 91. Elles doivent être parfaitement propres, sans aucune trace de rouille, et doivent présenter des bonnes qualités de non adhérence à la peinture ou aux graisses.

Elles seront façonnées et mises en œuvre conformément au plan de ferrailage soumis par l'entrepreneur à l'approbation du Maître d'œuvre avant le début des travaux.

### 2.2.6 Coffrage

Les coffrages seront simples et robustes. Ils devront supporter sans déformation appréciable le poids de la poussée du béton, les effets de la vibration et le poids des hommes employés lors de la mise en œuvre.

L'étanchéité des coffrages sera suffisante pour que l'excès d'eau ne puisse entraîner le ciment.

## 2.2 MACONNERIE-ELEVATION

### ➤ Murs en élévation

Les murs porteurs seront montés en agglomérés de ciment creux 15x20x40 suivant les indications des plans. Ces agglomérés devront offrir une résistance à l'écrasement suffisante

### ➤ Poteaux

En béton armé de section 15x15 dans les murs et 20x20 pour les poteaux isolés.

- Béton : dosé à 350kg/m<sup>3</sup>.
- Aciers : cadre r16 tous les 20cm +4 filants HA8.

### ➤ Chaînage haut

En béton armé de section 15x20

- Béton : dosé à 350kg/m<sup>3</sup>.
- Aciers : épingles r16 tous les 20cm+4 filants.

### ➤ Chape

D'une épaisseur de 4cm, elle sera réalisée avec un mortier de gros sable dosé à 400 kg/m<sup>3</sup>.

Finition lissage à la barbotine de ciment avec bouchardage.



➤ **Enduit**

Sur toutes les parties maçonnées, il sera exécuté un enduit de ciment de 1,5cm d'épaisseur en mortier de ciment dosé à 400 kg/m<sup>3</sup>

\* Accrochage : gobetis avec mortier de gros sable.

\* finition : avec mortier de sable fin taloche.

### **CHAPITRE III**

#### **3.1 Transport et manutention**

Les manutentions devront être faites avec soin pour éviter d'endommager les pièces. Tous les voilements, torsions ou courbures occasionnés par le transport ou les manutentions seront soigneusement redressés avant le montage des pièces. Dans le cas où les avaries paraîtraient présenter une certaine gravité, les pièces devront être retournées à l'atelier où pourront être rebutées par l'Ingénieur de contrôle.

Les réparations ainsi rendues nécessaires sont à la charge de l'Entrepreneur. Ce dernier sera aussi responsable des conséquences financières que pourraient entraîner tout retard dû à ces réparations.

Sur le chantier, les profilés ou les pièces avant montage seront stockés sur des aires planes et accessibles.

### **CHAPITRE IV**

#### **MENUISERIE BOIS**

##### **4.1.2 Qualité des bois**

L'utilisation des essences tropicales est obligatoire pour les travaux de menuiserie bois. Les bois durs tropicaux seront traités et utilisés conformément aux normes AFNOR.

- NFX 40650 - préservation du bois dans la construction

- NFX 406501 - protection des constructions contre les termites (en France).

Les produits de préservation du bois doivent être homologués à la marque de qualité CTBF. Les homologations concernent trois classes : a, b et c définies par la norme de qualité CTBF, suivant la nature et la sévérité du risque auquel le bois est exposé.

##### **Qualité des contreplaqués et Panneaux de particules**

Les contreplaqués et panneaux de particules doivent être de type haute densité possédant le label « Marque de qualité CTBF ». L'utilisation des essences feuillues tropicales est obligatoire. Le traitement du bois sera conforme aux normes AFNOR (NFX) (40-500 et NFX 40-501).

##### **4.1.3 Stockage sur chantier**

Toutes menuiseries doivent être stockées dans un local ventilé, à l'abri des intempéries.

##### **4.1.4 Les Portes**

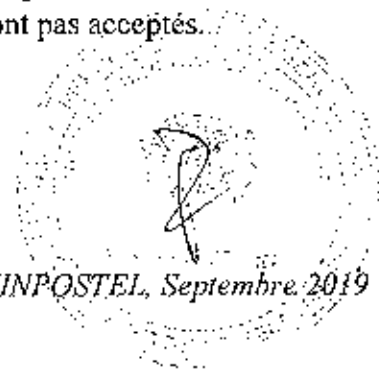
Les portes devront répondre aux prescriptions des Normes Françaises et être attributaires du Label de qualité du Centre Technique du bois (C.T.B) ou équivalent. Les portes comporteront toutes entailles et renforts nécessaires pour serrures, paumelles, verrous, etc.

Les portes seront soigneusement ajustées pour qu'il y ait un jeu régulier d'environ 5 mm avec le sol. Les calfeutrements rapportés sous la rive inférieure ne seront pas acceptés.

##### **4.1.6 Cadres**

Les cadres comporteront :

- rainure à briques et clous à bateau
- écharpe d'équerrage en contreplaqué
- traverse d'écartement en pied



- protection des arêtes
- dépose de ces éléments au moment de la pose des cadres

#### **4.1.7 Paumelles**

Chaque vantail de porte sera équipé de 3 paumelles de 140 mm en général. Ces paumelles seront exécutées en acier bleu à bague laiton, lames à bouts carrés, livrées avec antirouille.

#### **4.1.8 Serrures**

- Toutes les portes intérieures seront équipées de serrures de marque tesa ou THIRARD, et deux poignées avec plaques de propreté.
- Toutes les portes des sanitaires seront équipées de serrures à larder à bec de cane et à condamnation, en acier inoxydable mat et deux poignées avec plaques de propreté
- Toutes les portes extérieures seront équipées de serrures de sûreté avec cylindre en doubles actions de marque tesa au THIRARD

#### **4.1.10 La pose**

Les vis seront toujours de force en rapport avec l'importance des objets qu'elles devront fixer et seront de finition en rapport avec l'ouvrage fixé (laiton poli, chromé, alu oxydé, etc.).

Les éléments métalliques tels qu'aiguilles, pattes à scellements, etc. seront protégés contre la corrosion par une couche de peinture antirouille au minium ou à la poudre de zinc.

Les accessoires de quincaillerie tels qu'entrées de clés, rosettes, etc. seront déposés et reposés si nécessaire pour permettre la peinture.

## **CHAPITRE V**

### **MENUISERIE METALLIQUE ALUMINIUM**

#### **5.01. Prescriptions applicables aux métaux**

##### **- Acier**

Les barres, profilés et tôles seront en acier répondant aux prescriptions des normes françaises ou équivalent. Ils seront exempts de défauts, tels que pailles, criques, ou piqûres. Les profilés tubulaires seront totalement exempts de calamine. Ils seront choisis dans la gamme des tubes profilés formés à chaud et soudés, épaisseur mince ou forte selon les exigences de résistance. Les tôles seront bien planées et d'un seul morceau pour chaque vantail de porte.

##### **- Aciers inoxydables**

Tôle d'acier inoxydable austénitique bas classe 20/10, normalisée Z3CN 20/10, polie au grain 220. Les soudures seront exécutées selon les prescriptions du fournisseur et seront systématiquement passivées avec des produits appropriés. Les vis utilisées seront en acier inoxydable.

#### **6.02. Protection antirouille**

Les éléments en acier recevront une protection par application de peinture primaire glycérophthalique de bonne qualité. L'emploi d'antirouille ordinaire type minium de fer, chromate de zinc, etc... est formellement prohibé. Le métal sera préalablement décalaminé par brossage efficace ou sablage si nécessaire et dégraissé à l'essence ou décapant. L'application d'antirouille se fera à la brosse, sur tous les développements de profils y compris les parties difficilement accessibles.

#### **6.03. Assemblages - Façonnage**

Les assemblages seront réalisés selon le cas par soudure ou par goujons, goupilles et vis. Ils seront réalisés de telle sorte qu'ils puissent résister sans déformation permanente, ni amorc de rupture, aux essais mécaniques. Quels que soient les Procédés de réalisation



utilisée, les assemblages ne devront pas permettre les infiltrations et le séjour de l'eau dans les profilés assemblés.

Sur les parties apparentes, les soudures seront enlevées ou ragrées sur toutes les surfaces où elles seraient nuisibles à l'aspect, à l'étanchéité et au bon fonctionnement des ouvrages. Les ouvrages façonnés et assemblés ne devront pas présenter de déformations. Toutes dispositions seront prises pour respecter cette exigence compte tenu notamment du transport, du stockage et de la mise en oeuvre des éléments pré façonnés en atelier.

#### **6.04. Quincaillerie**

L'Entrepreneur est tenu de soumettre des échantillons à l'agrément du Maître d'Ouvrage accompagnant son offre. Ces échantillons une fois approuvés seront fixés sur un panneau qui restera déposé dans le bureau de chantier pendant toute la durée des travaux pour servir de base de référence.

Les vis de fixation seront toujours de force en rapport avec l'importance des objets qu'elles devront fixer et seront de finition en rapport avec l'ouvrage fixé.

Les éléments accessoires - paumelles - pattes à scellement - platine, etc. seront toujours protégés par protection antirouille comme indiquée ci-dessus.

Toutes les portes seront équipées de serrure en applique à bec de cane et à condamnation, et de deux poignées chromées.

## **CHAPITRE VI**

### **MENUISERIE ALUMINIUM - VITRERIE**

#### **6.01. Etendue et limite des travaux**

Les travaux à l'entreprise comprennent l'étude, la fourniture, les essais, la fabrication, le transport, la mise à pied d'oeuvre (déchargement, hissage, etc.) ainsi que la pose et le nettoyage final des portes; fenêtres, châssis, ensembles. Répondant aux prescriptions du présent Cahier des Clauses Techniques Particulières et aux règles de l'art.

La fourniture comprend les quincailleries et dispositifs de fixation au gros oeuvre, les éléments de remplissage (vitrage et panneaux) les dispositifs de resserrage et d'étanchéité.

#### **6.02. Description commune**

Les ensembles menuisés sont constitués à partir de profilés A.G.S. filés ou extrudés traités sous oxydation anodique chimique, classe 20 de teinte naturelle. La couleur naturelle de l'anodisation est à proposer à l'approbation du Maître de l'Ouvrage. Une fois déterminée, aucune différence d'aspect, aucun contraste ne sera toléré.

La traverse basse des ouvrants comporte obligatoirement un jet d'eau. Les pièces d'appuis doivent comporter les rainures et gorges nécessaires pour l'évacuation des eaux et formant le rejet d'eau vers l'extérieur. La fixation des vitrages se fera avec des pare closes en alliage léger anodisé dito, avec garniture d'étanchéité en profilés élastomère.

Les portes extérieures comportent des seuils en aluminium dito. Toutes les portes vitrées sont constituées d'un encadrement 4 sens en aluminium dito, la traverse basse formant plinthe. Les menuiseries comportent des feuillures auto drainantes. Les profilés doivent être étudiés pour former calfeutrement à l'intérieur de manière à n'avoir, en aucune façon, à rapporter de calfeutrement.

L'entrepreneur aura à sa charge, tous les joints au pourtour de ses ouvrages nécessaires pour répondre aux critères d'étanchéité exigés. Les joints entre le gros oeuvre et les prés cadres, cadres et les dormants, les profilés adiers et le gros oeuvre sont assurés par des mastics

garantis 10 ans. Les joints au pourtour des vantaux sont appropriés au type d'ouvrant (profilés néoprène, joints balais, etc.)

### **7.03 Ensembles et Portes**

Les dormants, les fixes, les ouvrants, les traverses et les meneaux sont réalisés en profilés d'aluminium anodisé, classe 20, teinte naturelle. Les sections des montants et meneaux sont définies sur les plans de détails. Néanmoins, les calculs pourraient donner des sections plus importantes : dans ce cas, l'entrepreneur prévoira des montants et meneaux en acier galvanisé ou métallisé habillé sur toutes leurs faces en aluminium anodisé naturel.

### **8.04. Châssis**

Châssis fixes ouvrant à la française, en projection et coulissants suivant le type, en profilés aluminium d'ito comprenant :

- Pré cadre en acier galvanisé ;
- Cadre dormant en alu d'ito habillant le pré cadre ;
- Traverse basse permettant l'évacuation des eaux de ruissellement et de condensation ;
- Joints nécessaires autour des ouvrants assurant le classement d'étanchéité demandée ;
- Fixation des vitrages dans les feuillures par des pare closos en alu d'ito ;
- Pose par l'intermédiaire de profilés élastomères.

### **8.05. Ferrage**

- Traverses hautes et basses du cadre dormant profilées pour recevoir les ferrures ;
- Condamnation des vantaux par ferrure selon le type d'ouvrant.

### **8.06. Nature des vitrages**

- Vitrage clair de 5 mm d'épaisseur minimale

### **8.07. Mise en œuvre des vitrages**

Il appartient à l'Entrepreneur d'étudier le système de mise en œuvre qui convient le mieux pour assurer une réalisation correcte, en fonction :

- de la nature des menuiseries ;
- du type de feuillure ;
- de la nature du vitrage ;
- des dimensions ;
- des volumes ;
- des critères d'étanchéité ;
- des conditions de mise en place (en atelier ou sur place) ;
- de la température ambiante lors du masticage ;
- des limites d'emploi de matériaux combustibles en façade.

## **CHAPITRE VII**

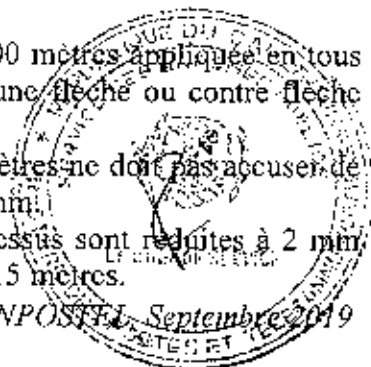
### **PLAFONDS**

Les travaux comprennent :

- Les faux plafonds en contre-plaqué.

En considérant les exigences relatives à l'aspect décoratif des ouvrages, les limites de tolérance sont fixées comme suit :

- La planéité des surfaces sera telle qu'une règle de 2.00 mètres appliquée en tous sens n'accuse pas de flèche ou de bosse présentant une flèche ou contre flèche supérieure à 1mm.
- Dans les mêmes conditions, un cordeau tendu de 5 mètres ne doit pas accuser de flèche ou contre flèche ou inclinaison supérieure à 3 mm.
- Pour les profils de rive les tolérances indiquées ci-dessus sont réduites à 2 mm pour la règle de 2 mètres et 3 mm pour le cordeau de 15 mètres.



- Dans tous les cas, les joints des éléments seront alignés sans défaut apparent à l'œil nu.

### **Faux plafond en contreplaqué**

Les faux plafonds en contreplaqué auront une structure en IROKO ou un bois dur similaire, d'équarrissage 4/8, qui seront jointives et maintenues à la charpente par des suspentes de bois de même espèce. Des plaques en contreplaqué seront clouées sur cette structure.

## **CHAPITRE VIII**

### **ELECTRICITE**

#### **8.01. Consistance des travaux**

Les travaux comprennent l'ensemble fourniture et pose de :

- toutes les canalisations électriques et gaines, tous les fils et câbles ;
- tout le matériel d'éclairage, de commande et de prise ;
- coffres de répartition et boîtes de raccordement ;

#### **8.02. Canalisations**

Les canalisations seront constituées de gaines annelées de diamètre 20 de marque ICTA ou LEGRAND ou toute autre gaine de qualité agréée par le maître d'œuvre.

Les câbles seront en U 1000 nexas en règle générale on prendra

- 1,5 mm<sup>2</sup> pour les circuits d'éclairage de 1.5
- 2,5 mm<sup>2</sup> pour les circuits des prises fortes

#### **8.03. Qualité du matériel**

Les prises de courant seront du type « normalisé » calibré 10 - 16 A au 20 - 32 A avec deux pôles plus terre (2P + T), selon les détails du calcul d'électricité, elles seront étanches avec couvercle.

Tous ces appareils seront encastrés dans une boîte d'encastrement en plastique avec fixation à vis, et seront munis de plaquettes enjoliveurs qui devront recouvrir largement les boîtes encastrées.

Les boîtes de dérivation seront encastrées avec les entrées défonçage et les couvercles vissables. A l'intérieur de ces boîtes, les conducteurs seront obligatoirement raccordés par bloc de jonction.

#### **8.04. Protection**

Elle sera assurée par la mise à la terre. Cette mise à la terre se fera par le raccordement au réseau existant. A défaut, l'Entrepreneur réalisera un réseau de prise de terre en puits installé sous forme de patte d'oie comportant des piquets de terre en cuivre, une barrette de coupure, le câble nu en cuivre de 29mmz.

Le piquet de terre en cuivre aura une longueur d'au moins 1.2 m, la barrette de coupure plate sera de fabrication récente d'excellente qualité.

Seront mis à la terre :

- Les coffrets électriques ;
- Les appareils et machines ainsi que les attentes électriques ;
- Les prises pour alimentation des ordinateurs.

#### **8.05. Les coffrets électriques**

Les coffrets devront être suffisamment dimensionnés avec une réserve de 30 % à prévoir. Les files de câblage chemineront dans les gaines et les goulottes.

Les appareils (disjoncteur, fusible, ...) seront repérés et étiquetés de manière claire et visible.

Les différents schémas électriques des circuits et les épures de plans de recollement des réseaux doivent être collés sur les couvercles des armoires et coffrets électriques en vue de permettre une intervention urgente et rapide des techniciens en cas de problème.

#### **8.06. Eclairage**

L'éclairage des locaux est assuré par points lumineux sur commande locale à interrupteurs.

L'éclairage des circulations intérieures est assuré par des points lumineux en plafonniers et commandés par des boutons poussoirs disposés suivant les plans.

Les luminaires utilisés seront de plusieurs types :

- Des luminaires fluorescents 36W (réglettes de 120) de fabrication récente d'excellente qualité ;
- Des luminaires à grille, réglette avec vasque 2x36W IP 66.

#### **8.07. Appareillage**

Tout l'appareillage sera de fixation à vis ; les boîtes d'encastrement doivent être choisies en conséquence.

L'axe des interrupteurs sera placé à 1,10 m du sol et à 15 cm du cadre des portes, du côté opposé à l'ouverture des portes. Chaque interrupteur sera posé de sorte que l'allumage soit obtenu par la position basse du mécanisme. On aura aussi bien des :

- Interrupteurs simple allumage ;
- Interrupteurs va-et-vient ;
- Interrupteurs avec couvercles ;

Les prises seront placées à 30 cm du sol en général.

Tous ces appareils seront de fabrication récente d'excellente qualité.

### **CHAPITRE IX**

#### **PLOMBERIE – SANITAIRE**

##### **9.01. Canalisation d'eaux usées /vannes**

La tuyauterie sera en PVC série assainissement posée entre les appareils. La mise en oeuvre doit respecter l'esprit de la conception des plans qui vise à garantir la plus grande facilité d'intervention pour la maintenance. Cette canalisation sera dimensionnée conformément au tableau du REEF. Il est à noter qu'il sera prévu une ventilation débouchant à l'air libre au-dessus de la toiture. Chaque chute EU - EV sera prolongée dans le même diamètre que la descente pour former la ventilation primaire de la chute. Les ventilations secondaires seront obligatoirement installées sur tous les appareils en cas de chute unique. Toutes les dispositions seront prises pour que les effluents se déversent dans les fosses septiques, et ensuite dans les puisards.

##### **9.02. Descentes d'eau pluviale**

Les descentes d'eau pluviale seront réalisées par pose de moignons tronconiques avec crapaudines qui seront ensuite connectés aux canalisations PVC de diamètre approprié.

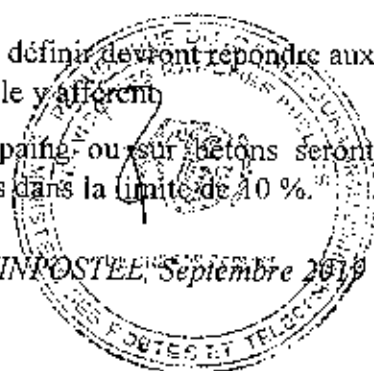
### **CHAPITRE X**

#### **REVÊTEMENTS**

##### **10.01. Enduits**

Les matériaux entrant dans la composition des ouvrages à définir doivent répondre aux prescriptions annoncées pour le béton et à défaut intégrés à l'article y afférent

Les enduits extérieurs ou intérieurs sur maçonneries de parpaings ou sur bétons seront réalisés au mortier de ciment mélangé de sable 0/5, parties fines dans la limite de 10 %.



Le mortier peut recevoir un adjuvant hydrofuge dans la limite de 10%.

Tous les enduits seront exécutés en 3 couches et auront une épaisseur moyenne de 15 mm pour les enduits intérieurs et de 20 à 25 mm pour les enduits extérieurs :

- 1<sup>ère</sup> couche d'accrochage dosée à 500 kg de ciment ;
- 2<sup>ème</sup> couche intermédiaire ou corps d'enduit dosé à 400 kg de ciment ;
- 3<sup>ème</sup> couche de finition dosée à 300 kg de ciment pour les enduits intérieurs et 350 kg de ciment pour les enduits extérieurs.

Ces dosages s'entendent pour 1000 litres de sable sec. Les enduits recouvriront de 15 mm au moins les parties les plus saillantes du support. Chaque couche d'enduit supplémentaire ne sera appliquée qu'après séchage complet de la précédente. Le support d'enduit devra être mouillé avant l'exécution et avant chaque application d'une couche précédente.

## **11. Réfection de l'étanchéité et faux-plafond**

### **11.01 Etanchéité ponctuelle sur têtes de pointes**

Le prestataire devra identifier les zones de fuites en sous face et traiter les têtes des pointes en conséquence. Il pourrait être nécessaire d'ouvrir le faux plafond pour effectuer un diagnostic judicieux. L'étanchéité proprement dite sera réalisée en feutre bitumineux, ceci après avoir colmaté les trous d'infiltration au silicone.

### **11.02 Etanchéité sur relief**

Cette prestation sera conforme aux normes françaises AFNOR P.84 -204 et DTU N°43.1- 43.5 relatives aux travaux d'étanchéité des toitures – terrasses avec éléments porteurs et aux fiches techniques des produits à utiliser.

Le nettoyage des supports incombe à l'entrepreneur.

Les revêtements d'étanchéité des toitures – terrasses est une multicouche indépendante composé comme suit :

- 1 couche d'EAC ; 1,500kg/m<sup>2</sup>
- 1 feutre bitumé type 36 SVV HR (1) ;
- 1 couche d'EAC ;
- 1 bitume armé type 40 TV (1) ;
- 1 couche d'EAC ;
- 1 feutre bitume type 36S VV HR (1).

(1) Ces revêtements peuvent être remplacés par d'autres produits commercialisables localement sous réserve qu'il existe un avis technique favorable.

- Le système bicouche paradiène SR3 + paradiène 30.1 AS/GS est envisageable. Il comporte des armatures composites de 130g/m<sup>2</sup> ; ou grille de verre/voile de verre de 140 g/m<sup>2</sup> ; ou non tissé de polyester de 120 g/m<sup>2</sup>.

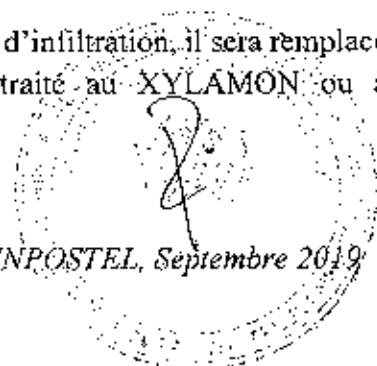
### **11.03 Crapaudine**

Les crapaudines déposées et remplacées le cas échéant conformément aux règles de l'art. Ces travaux prendront en compte leur remise à niveau et le nettoyage des évacuations des eaux pluviales.

### **11.04 Le solivage**

Dans le cas où le bois de solivage est dégradé par les eaux d'infiltration, il sera remplacé par les lattes de Sapelli ou de Movingui de section 4x8 traité au XYLAMON ou à l'IMPREBOIS.

### **11.05 Plafonnage**



Il sera réalisé en contre-plaqué de Sapelli pour les vérandas, les pièces communes, les dégagements et les circulations. Les autres pièces seront en contre plaqués ordinaires de 4mm en plaque de 60x120 cm<sup>2</sup>. Le plafond extérieur sera en tôles lisses et planes de 0,35.

Les précautions supplémentaires suivantes devront être prises :

- Couvre-joint périphérique tant à l'extérieur qu'à l'intérieur en bois dur.
- Trappe de visite de 80x80 cm<sup>2</sup> dans la salle d'eau commune

## CHAPITRE XII

### 13: PEINTURE

Les travaux de peinture comprendront toutes suggestions d'égrenage, de ponçage et de rebouchage à l'enduit de peintre.

➤ **Impression**

- Murs : pantex 800
- Plafonds : pantex 800

➤ **Finition**

- plafonds pantex 800 en 2 couches
- murs extérieurs : peinture à huile aux couleurs de campost en 2 couches
- murs intérieurs : peinture à huile en 2 couches

➤ **Menuiseries métallique**

- Peinture glycérophtalique en 2 couches



*Pièce n° 6 :*  
*CADRE DU BORDEREAU DES PRIX*  
*UNITAIRES*



## Cadre du bordereau des prix unitaires

### 1) BUREAU DE POSTE DE MBE (ADAMAOUA)

TYPE DE TRAVAIL	Lieu	Unité	P.U.	P.P.U.
<b>PEINTURE</b>				
Préparation des surfaces et travaux de peinture pantex 1300	EXTERIEURE	m <sup>2</sup>		
Préparation des surfaces et travaux de peinture pantex 800	hall + guichet + salle	m <sup>2</sup>		
<b>MENUISERIE BOIS</b>				
Fourniture et pose y compris toute sujétion porte en bois plein (iroko) avec serrure complète (thirad ou tesa) en (2,20x0,9)		U		
Fourniture et pose de plafond en contreplaqué (e : 4mm) pour remplacement des pièces défectueuses		m <sup>2</sup>		
Fourniture et pose serrure complète marque Thirad ou Tesa y compris toute sujétion sur la porte		U		
réhabilitation des antivol et gille de protection		m <sup>2</sup>		
<b>MENUISERIE METALLIQUE</b>				
Fourniture et pose Porte en fer (2,20X0,9) épaisseur 10	3 PORTES	U		
<b>MENUISERIE ALU</b>				
Fourniture et pose des fenêtres aluminium vitrées coulissant (1,45X1,2)	entrée guichet	m <sup>2</sup>		
fourniture et pose porte alu double battant (2,20X 1,40)	entrée guichet	m <sup>2</sup>		
<b>ELECTRICITE</b>				
Fourniture et pose des Luminaires apparent à grille double réglottes 1,20m de marque Mazda ou Philips		U		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5 <sup>2</sup>		ML		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5 <sup>2</sup>		ML		
Fourniture et pose goulotte 50X50		U		
Creation d'un circuit électrique à partir du local technique (coffret, DPN, parafoudre, prises, interrupteur		FF		
<b>CARRDLAGE</b>				
Fourniture et pose des carreaux de marque italienne 40X40 ainsi que les plinthes	hall et couloirs	M2		
<b>ETANCHEITE</b>				
Etanchéité sur les tôles des parties de la toiture par remplacement des unités défectueuses.		FF		
<b>PLOMBERIE/SANITAIRE</b>				
Réparation par fourniture et pose y compris toute sujétion du W.C, urinoir et de la lave main existant (avec les accessoires) dans les toilettes		U		
Fourniture et pose y compris toute sujétion des conduites d'eaux pluviales défectueuses existantes et pose de nouveaux conduits évacuant à l'extérieur du bâtiment.		FF		
<b>CONSTRUCTION</b>				
Construction Guichet y compris toute sujétion selon le moderne préétabli (Yaoundé 10, Yaoundé 8)		FF		
<b>RACCORDS DIVERS</b>				
Raccords divers (petite maçonnerie, aménagement alentours et cour extérieur		FF		

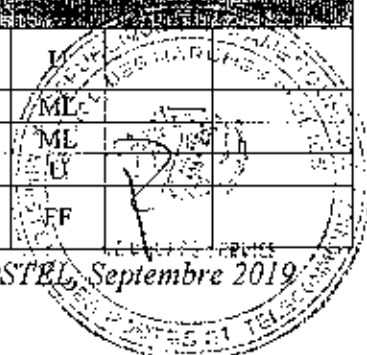
### 2) BUREAU DE POSTE DE MEIGANGA (ADAMAOUA)

TYPE DE TRAVAIL	Lieu	Unité	P.U.	P.P.U.
<b>PEINTURE</b>				
Préparation des surfaces et travaux de peinture pantex 1300	EXTERIEURE	M <sup>2</sup>		
Préparation des surfaces et travaux de peinture pantex 800	hall + guichet + salle	M <sup>2</sup>		
<b>MENUISERIE BOIS</b>				
Fourniture et pose y compris toute sujétion porte en bois plein (iroko) avec serrure complète (thirad ou tesa) en (2,20x0,9)		U		
Fourniture et pose de plafond en contreplaqué ( e : 4mm) pour remplacement des pièces défectueuses		m <sup>2</sup>		

Fourniture et pose serrure complète marque Thirad ou Tesa y compris toute sujétion sur la porte			U		
<b>MENUISERIE METALLIQUE</b>					
Fourniture et pose Porte en fer (2,20X0,9) épaisseur 10			U		
<b>MENUISERIE ALU</b>					
Fourniture et pose des fenêtres aluminium vitrées coulissant (1,45X1,2)	entrée guichet		M²		
fourniture et pose porte alu double battant (2,20X 1,40)	entrée guichet		M²		
<b>ELECTRICITE</b>					
Fourniture et pose des Luminaires apparent à grille double réglottes 1,20m de marque Mazda ou Philips			U		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5²			ML		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5²			ML		
Fourniture et pose goulotte 50X50			U		
Création d'un circuit électrique à partir du local technique (coffret, DPN, parafoudre, prises, interrupteur			FF		
<b>CARRELAGE</b>					
Fourniture et pose des carreaux de marque italienne 40X40 ainsi que les plinthes	hall et couloirs		M²		
<b>ETANCHEITE</b>					
Etanchéité sur les tôles des parties de la toiture par remplacement des unités défectueuses.			FF		
<b>PLOMBERIE/SANITAIRE</b>					
Réparation par fourniture et pose y compris toute sujétion du W.C, urinoir et de la lave main existant (avec les accessoires) dans les toilettes			U		
Fourniture et pose y compris toute sujétion des conduites d'eaux pluviales défectueuses existantes et pose de nouveaux conduits évacuant à l'extérieur du bâtiment.			FF		
<b>CONSTRUCTION</b>					
Construction Guichet y compris toute sujétion selon le moderne préétabli (Yaoundé 10, Yaoundé 8)			FF		
<b>RACCORDS DIVERS</b>					
Raccords divers (petite maçonnerie, remplacement des plafonds défectueux			FF		

### 3) BUREAU DE POSTE DE YOKADOUMA (EST)

TYPEDETRAVAUX	Quantité	Unité	U	ML	FF
<b>PEINTURE</b>					
Préparation des surfaces et travaux de peinture pantex	1300	EXTERIEURE	M²		
Préparation des surfaces et travaux de peinture pantex	800	hall + guichet + salle	M²		
<b>MENUISERIE BOIS</b>					
Fourniture et pose y compris toute sujétion porte en bois plein (iroko) avec serrure complète (thirad ou tesa) en (2,20x0,9)			U		
Fourniture et pose de plafond en contreplaqué (e : 4mm) pour remplacement des pièces défectueux			m²		
Fourniture et pose serrure complète marque Thirad ou Tesa y compris toute sujétion sur la porte			U		
<b>MENUISERIE METALLIQUE</b>					
Fourniture et pose Porte en fer (2,20X0,9) épaisseur 10			U		
<b>MENUISERIE ALU</b>					
Fourniture et pose des fenêtres aluminium vitrées coulissant (1,45X1,2)	entrée guichet		M²		
fourniture et pose porte alu double battant (2,20X 1,40)	entrée guichet		M²		
<b>ELECTRICITE</b>					
Fourniture et pose des Luminaires apparent à grille double réglottes 1,20m de marque Mazda ou Philips			U		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5²			ML		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5²			ML		
Fourniture et pose goulotte 50X50			U		
Création d'un circuit électrique à partir du local technique (coffret, DPN, parafoudre, prises, interrupteur			FF		



CARRIAGE				
Fourniture et pose des carreaux de marque italienne 40X40 ainsi que les plinthes	hall et couloirs	M2		
ETANCHEITE				
Etanchéité sur les tôles des parties de la toiture par remplacement des unités défectueuses.		FF		
PLOMBERIE/SANITAIRE				
Réparation par fourniture et pose y compris toute sujétion du W.C, urinoir et de la lave main existant (avec les accessoires) dans les toilettes		U		
Fourniture et pose y compris toute sujétion des conduites d'eaux pluviales défectueuses existantes et pose de nouveaux conduits évacuant à l'extérieur du bâtiment.		FF		
CONSTRUCTION				
Construction Guichet y compris toute sujétion selon le moderne préétabli (Yaoundé 10, Yaoundé 8)				
RACCORDS DIVERS				
Raccords divers (petite maçonnerie, réhabilitation alentours et cour extérieur		FF		

#### 4) BUREAU DE POSTE BATOURI (EST)

TYPE DE TRAVAIL	Lieu	Unité	POSTES	PAPUS
PEINTURE				
Préparation des surfaces et travaux de peinture pantex 1300	EXTERIEURE	M²		
Préparation des surfaces et travaux de peinture pantex 800	hall + guichet + salle	M²		
MENUISERIE BOIS				
Fourniture et pose y compris toute sujétion porte en bois plein (iroko) avec serrure complète (thirad ou tesa) en (2,20x0,9)		U		
Fourniture et pose de plafond en contreplaqué (e : 4mm) pour remplacement des pièces défectueuses		m²		
Fourniture et pose serrure complète marque Thirad ou Tesa y compris toute sujétion sur la porte		U		
MENUISERIE METALLIQUE				
Fourniture et pose Porte en fer (2,20X0,9) épaisseur 10		U		
MENUISERIE ALU				
Fourniture et pose des fenêtres aluminium vitrées coulissant (1,45X1,2)	entrée guichet	M²		
fourniture et pose porte alu double battant (2,20X 1,40)	entrée guichet	M²		
ELECTRICITE				
Fourniture et pose des Luminaires apparent à grille double réglettes 1,20m de marque Mazda ou Philips		U		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5²		ML		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5²		ML		
Fourniture et pose goulotte 50X50		U		
Création d'un circuit électrique à partir du local technique (coffret, DPN, parafoudre, prises, interrupteur		FF		
CARRIAGE				
Fourniture et pose des carreaux de marque italienne 40X40 ainsi que les plinthes	hall et couloirs	M2		
ETANCHEITE				
Etanchéité sur les tôles des parties de la toiture par remplacement des unités défectueuses.		FF		
PLOMBERIE/SANITAIRE				
Réparation par fourniture et pose y compris toute sujétion du W.C, urinoir et de la lave main existant (avec les accessoires) dans les toilettes		U		
Fourniture et pose y compris toute sujétion des conduites d'eaux pluviales défectueuses existantes et pose de nouveaux conduits évacuant à l'extérieur du bâtiment.		FF		
CONSTRUCTION				
Construction Guichet y compris toute sujétion selon le moderne préétabli (Yaoundé 10, Yaoundé 8)		FF		

<b>SOUS TOTAL IX</b>				
<b>RACCORDS DIVERS</b>				
Raccords divers (petite maçonnerie, remplacement des plafonds défectueux			FF	

### 5) BUREAU DE POSTE DE FOUMBOT (OUEST)

TYPE DE TRAVAUX	Quantité	Lieu	Unité	SEU	PAU
<b>PEINTURE</b>					
Préparation des surfaces et travaux de peinture pantex 1300	1300	EXTERIEURE	M <sup>2</sup>		
Préparation des surfaces et travaux de peinture pantex 800	800	hall + guichet + salle	M <sup>2</sup>		
<b>MENISERIE ALU</b>					
Fourniture et pose y compris toute sujétion porte en bois plein (iroko) avec serrure complète (thirad ou tesa) en (2,20x0,9)			U		
Fourniture et pose de plafond en contreplaqué (e : 4mm) pour remplacement des pièces défectueuses			m <sup>2</sup>		
Fourniture et pose serrure complète marque Thirad ou Tesa y compris toute sujétion sur la porte			U		
Réfection de la barrière (soudure, maçonnerie et peinture)			m <sup>2</sup>		
<b>MENISERIE ALU</b>					
Fourniture et pose des fenêtres aluminium vitrées coulissant (1,45X1,2)		entrée guichet	M <sup>2</sup>		
fourniture et pose porte alu double battant (2,20X 1,40)		entrée guichet	M <sup>2</sup>		
<b>ELECTRIQUE</b>					
Fourniture et pose des Luminaires apparent à grille double réglottes 1,20m de marque Mazda ou Philips			U		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5 <sup>2</sup>			ML		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5 <sup>2</sup>			ML		
Fourniture et pose goulotte 50X50			U		
Fourniture et remplacement gaine annelée le long du câble e-post contre les intempéries		extérieure	m		
Création d'un circuit électrique à partir du local technique (coffret, DPN, parafoudre, prises, interrupteur			FF		
<b>CARRELAGÉ</b>					
Fourniture et pose des carreaux de marque italienne 40X40 ainsi que les plinthes		hall + guichet	M2		
<b>ETANCHÉITÉ</b>					
Etanchéité sur les tôles des parties de la toiture par remplacement des unités défectueuses.			FF		
<b>PLOMBERIE SANITAIRE</b>					
Réparation par fourniture et pose y compris toute sujétion du W.C, urinoir et de la lave main existant (avec les accessoires) dans les toilettes			U		
Fourniture et pose y compris toute sujétion des conduites d'eaux pluviales défectueuses existantes et pose de nouveaux conduits évacuant à l'extérieur du bâtiment.			FF		
<b>CONSTRUCTION</b>					
Construction Guichet y compris toute sujétion selon le modèle préétabli (Yaoundé 10 , Yaoundé 8)			FF		
<b>RACCORDS DIVERS</b>					
Raccords divers (petite maçonnerie, remplacement des plafonds défectueux			FF		

### 6) BUREAU DE POSTE D'EDEA (LITTORAL)

TYPE DE TRAVAUX	Quantité	Lieu	Unité	SEU	PAU
<b>PEINTURE</b>					
Préparation des surfaces et travaux de peinture pantex 300	300	EXTERIEURE	M <sup>2</sup>		
Préparation des surfaces et travaux de peinture pantex 800	800	hall + guichet + salle	M <sup>2</sup>		

<b>MENUISERIE BOIS</b>				
Fourniture et pose y compris toute sujétion porte en bois plein (iroko) avec serrure complète (thirad ou tesa) en (2,20x0,9)		U		
Fourniture et pose de plafond en contreplaqué (e : 4mm) pour remplacement des pièces défectueux		m²		
Fourniture et pose serrure complète marque Thirad ou Tesa y compris toute sujétion sur la porte		U		
Réfection de la barrière (soudure, maçonnerie et peinture)		m²		
<b>MENUISERIE METALLIQUE</b>				
Fourniture et pose Porte en fer (2,20X0,9) épaisseur 10		U		
<b>MENUISERIE ALU</b>				
Fourniture et pose des fenêtres aluminium vitrées coulissant (1,45X1,2)	entrée guichet	M²		
fourniture et pose porte alu double battant (2,20X 1,40)	entrée guichet	M²		
<b>ELECTRIQUE</b>				
Fourniture et pose des Luminaires apparent à grille double réglettes 1,20m de marque Mazda ou Philips		U		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5²		ML		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5²		ML		
Fourniture et pose goulotte 50X50		U		
Création d'un circuit électrique à partir du local technique (coffret, DPN, parafoudre, prises, interrupteur		FF		
<b>CARRIAGE</b>				
Fourniture et pose des carreaux de marque italienne 40X40 ainsi que les plinthes	hall et couloirs	M²		
<b>PLANCHERIE</b>				
Etanchéité sur les tôles des parties de la toiture par remplacement des unités défectueuses.		FF		
<b>PLOMBERIE SANITAIRE</b>				
Réparation par fourniture et pose y compris toute sujétion du W.C, urinoir et de la lave main existant (avec les accessoires) dans les toilettes		U		
Fourniture et pose y compris toute sujétion des conduites d'eaux pluviales défectueuses existantes et pose de nouveaux conduits évacuant à l'extérieur du bâtiment.		FF		
<b>SOUS TOTAL VIII</b>				
<b>CONSTRUCTION</b>				
Construction Guichet y compris toute sujétion selon le moderne préétabli (Yaoundé 10, Yaoundé 8)		FF		
<b>RACCORDS DIVERS</b>				
Raccords divers (petite maçonnerie, remplacement des plafonds défectueux		FF		

## 7) BUREAU DE POSTE DOUALA-BASSA (LITTORAL)

TYPE DE TRAVAIL	Lot	Unité	P.U	P.P. Total
<b>PEINTURE</b>				
Préparation des surfaces et travaux de peinture pantex 1300	EXTERIEURE	M²		
Préparation des surfaces et travaux de peinture pantex 800	hall + guichet + salle	M²		
<b>MENUISERIE BOIS ET DIVERS</b>				
Fourniture et pose y compris toute sujétion porte en bois plein (iroko) avec serrure complète (thirad ou tesa) en (2,20x0,9)		U		
Fourniture et pose de plafond en contreplaqué (e : 4mm) pour remplacement des pièces défectueux		m²		
Fourniture et pose serrure complète marque Thirad ou Tesa y compris toute sujétion sur la porte		U		
réfection de la barrière (soudure, maçonnerie et peinture)		m²		
<b>MENUISERIE METALLIQUE</b>				
Fourniture et pose Porte en fer (2,20X0,9) épaisseur 10		U		
<b>MENUISERIE ALU</b>				

Fourniture et pose des fenêtres aluminium vitrées coulissant (1,45X1,2)	ENTRÉE GUICHET	M <sup>2</sup>		
fourniture et pose porte alu double battant (2,20X 1,40)	ENTRÉE	M <sup>2</sup>		
<b>ELECTRICITE</b>				
Fourniture et pose des Luminaires apparent à grille double réglottes 1,20m de marque Mazda ou Philips		U		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5 <sup>2</sup>		ML		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5 <sup>2</sup>		ML		
Fourniture et pose goulotte 50X50		U		
Création d'un circuit électrique à partir du local technique (coffret, DPN, parafoudre, prises, interrupteur		FF		
<b>CARRELAGE</b>				
Fourniture et pose des carreaux de marque italienne 40X40 ainsi que les plinthes	hall et couloirs	M2		
<b>ETANCHÉITE</b>				
Etanchéité sur les tôles des parties de la toiture par remplacement des unités défectueuses.		FF		
<b>REOMBERIESANITAIRE</b>				
Réparation par fourniture et pose y compris toute sujétion du W.C, urinoir et de la lave main existant (avec les accessoires) dans les toilettes		U		
Fourniture et pose y compris toute sujétion des conduites d'eaux pluviales défectueuses existantes et pose de nouveaux conduits évacuant à l'extérieur du bâtiment.		FF		
<b>CONSTRUCTION</b>				
Construction Guichet y compris toute sujétion selon le moderne préétabli (Yaoundé 10, Yaoundé 8)		FF		
<b>RACCORSDIVERS</b>				
Raccords divers (petite maçonnerie, remplacement des plafonites défectueux		FF		

## 8) BUREAU DE POSTE DE KAELE (EXTREME-NORD)

TYPE DE TRAVAUX	Quantité	Lieu	Unité	PU	PO
<b>PEINTURE</b>					
Préparation des surfaces et travaux de peinture pantex	1300	Extérieure	M <sup>2</sup>		
Préparation des surfaces et travaux de peinture pantex	300	hall + guichet + salle	M <sup>2</sup>		
<b>MENUISERIE BOIS</b>					
Fourniture et pose y compris toute sujétion porte en bois plein (iroko) avec serrure complète (thirad ou tesa) en (2,20x0,9)			U		
Fourniture et pose de plafond en contreplaqué ( e : 4mm) pour remplacement des pièces défectueux			m <sup>2</sup>		
Fourniture et pose serrure complète marque Thirad ou Tesa y compris toute sujétion sur la porte			U		
Réfection de la barrière (soudure, maçonnerie et peinture)			m <sup>2</sup>		
<b>MENUISERIE METALLIQUE</b>					
Fourniture et pose Porte en fer (2,20X0,9) épaisseur 10			U		
<b>MENUISERIE ALU</b>					
Fourniture et pose des fenêtres aluminium vitrées coulissant (1,45X1,2)		entrée guichet	M <sup>2</sup>		
fourniture et pose porte alu double battant (2,20X 1,40)		entrée guichet	M <sup>2</sup>		
<b>ELECTRICITE</b>					
Fourniture et pose des Luminaires apparent à grille double réglottes 1,20m de marque Mazda ou Philips			U		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5 <sup>2</sup>			ML		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5 <sup>2</sup>			ML		
Fourniture et pose goulotte 50X50			U		
Création d'un circuit électrique à partir du local technique (coffret, DPN, parafoudre, prises, interrupteur			FF		
<b>CARRELAGE</b>					
Fourniture et pose des carreaux de marque italienne 40X40 ainsi que les plinthes		hall et couloirs	M2		

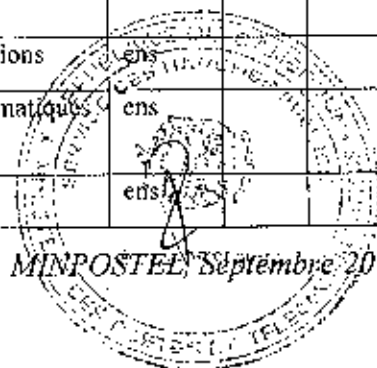
ÉTANCHÉITÉ				
Etanchéité sur les tôles des parties de la toiture par remplacement des unités défectueuses.		FF		
PLOMBERIE/SANITAIRE				
Réparation par fourniture et pose y compris toute sujétion du W.C, urinoir et de la lave main existant (avec les accessoires) dans les toilettes		U		
Fourniture et pose y compris toute sujétion des conduites d'eaux pluviales défectueuses existantes et pose de nouveaux conduits évacuant à l'extérieur du bâtiment.		FF		
CONSTRUCTION				
Construction Guichet y compris toute sujétion selon le moderne préétabli (Yaoundé 10, Yaoundé 8)		FF		
RACCORDS DIVERS				
Raccords divers (petite maçonnerie, remplacement des plafonites défectueux		FF		

### 9) BUREAU DE POSTE DE GUIDER (NORD)

TYPE DE TRAVAIL	lieu	Unité	FC	BC
PEINTURE				
Préparation des surfaces et travaux de peinture pantex 1300	EXTERIEURE	M <sup>2</sup>		
Préparation des surfaces et travaux de peinture pantex 800	hall + guichet + salle	M <sup>2</sup>		
MENUISERIE BOIS				
Fourniture et pose y compris toute sujétion porte en bois plein (iroko) avec serrure complète (thirad ou tesa) en (2,20x0,9)		U		
Fourniture et pose de plafond en contreplaqué (e : 4mm) pour remplacement des pièces défectueuses		m <sup>2</sup>		
Fourniture et pose serrure complète marque Thirad ou Tesa y compris toute sujétion sur la porte		U		
réfection de la barrière (soudure, maçonnerie et peinture)		m <sup>2</sup>		
MENUISERIE METALLIQUE				
Fourniture et pose Porte en fer (2,20X0,9) épaisseur 10		U		
MENUISERIE ALU				
Fourniture et pose des fenêtres aluminium vitrées coulissant (1,45X1,2)	entrée guichet	M <sup>2</sup>		
fourniture et pose porte alu double battant (2,20X 1,40)	entrée guichet	M <sup>2</sup>		
ELECTRICITE				
Fourniture et pose des Luminaires apparent à grille double réglettes 1,20m de marque Mazda ou Philips		U		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5 <sup>2</sup>		ML		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5 <sup>2</sup>		ML		
Fourniture et pose goulotte 50X50		U		
Création d'un circuit électrique à partir du local technique (coffret, DPN, parafoudre, prises, interrupteur		FF		
CARRELAGE				
Fourniture et pose des carreaux marque italienne 40X40 ainsi que les plinthes	hall et couloirs	M2		
ÉTANCHÉITÉ				
Etanchéité sur les tôles des parties de la toiture par remplacement des unités défectueuses.		FF		
PLOMBERIE/SANITAIRE				
Réparation par fourniture et pose y compris toute sujétion du W.C, urinoir et de la lave main existant (avec les accessoires) dans les toilettes		U		
Fourniture et pose y compris toute sujétion des conduites d'eaux pluviales défectueuses existantes et pose de nouveaux conduits évacuant à l'extérieur du bâtiment.		FF		
CONSTRUCTION				
Construction Guichet y compris toute sujétion selon le moderne préétabli (Yaoundé 10, Yaoundé 8)		FF		
RACCORDS DIVERS				
Raccords divers (petite maçonnerie, remplacement des plafonids défectueux		FF		

10) BUREAU DE POSTE DE MAKAK (CENTRE)

N°	Désignation des ouvrages	Unité	P.U.	P.U.
<b>Travaux préliminaires</b>				
	Installation de chantier, amené et repli du matériel	ff		
<b>II. Démolition/dépose</b>				
2.1	Démolition du perron d'accès principal	m1		
2.2	Démolition des regards d'eaux vannes et usées	u		
2.3	Démolition des ouvrages en béton dallage	m3		
2.4	Décapage des enduits cloqués sur mètre bas mur	m2		
2.5	Décapage de la peinture efflorée sur mur	m2		
2.6	Dépose du plafond en contre-plaqué	m2		
2.7	Dépose de 20m carré des tôles perforées	m2		
2.8	Dépose des fenêtres	u		
2.9	Dépose des grilles anti vol des fenêtres	u		
2.10	Dépose des portes extérieures	u		
2.11	Elargissement et ouverture en v de la lézarde sur mur	ff		
2.12	Dépose des appareils sanitaires non fonctionnels	ff		
<b>III. Reprise en sous-œuvre de la fondation et dallage de sol</b>				
3.1	Réhabilitation des perrons d'escalier de trois marches à l'entrée du bâtiment	m2		
3.2	Fouilles en rigoles périphériques autour de la fondation pour renfort contre érosion	m3		
3.3	Béton de propreté dosé à 150kg/m3 sur fond de fouille	m3		
3.4	Béton armé dosé à 350/kgm3 pour semelles, amorces poteaux, et longrine y compris armatures et coffrage pour fondation en reprise en sous œuvre	m3		
3.5	Soubassement en agglos de 20 plein	m3		
3.6	Reinblais de terre compactée au droit de mur de soubassement	m3		
3.7	Béton ordinaire dosé à 30kg/m3 pour dallage sol	m3		
<b>IV. Réhabilitation élévation béton armé maçonnerie</b>				
4.1	Réhabilitation d'enduit cloqué sur la partie basse des murs au mortier de ciment dosé à 400kg/m3	m2		
4.2	Colmatage des lézardes sur mur intérieurs et extérieurs	ff		
4.3	Construction des regards	u		
4.4	Construction paillasse de cuisine	ff		
<b>V. Réfection de la toiture et plafond</b>				
5.1	Renfort de quelques fermes endommagées	ff		
5.2	Réhabilitation totale du plafond en contre-plaqué sur solivage en lattes d'essence type iroko ou similaire	m2		
5.3	Réfection de la couverture en tôle ondulé sur les parties saillantes	m3		
<b>VI. Electricité et climatisation</b>				
6.1	Câblage et foureausage création points lumineux y compris toutes sujétions	ens		
6.2	Fourniture et pose des lampes y compris connexion et toutes sujétions	ens		
6.3	Fourniture et pose des interrupteurs d'allumage des prises des disjoncteurs y compris connexion et toutes sujétions	ens		
6.4	Fourniture et pose des disjoncteurs et toutes sujétions	ens		



6.5	Fourniture et pose des climatiseurs 2,5 cv	u		
<b>011 Plomberie/sanitaire</b>				
7.1	Réhabilitation du réseau d'alimentation en eau potable	ff		
7.2	Réfection des évacuations des eaux vannes et usées domestiques et raccordement à la fosse septique existante	ff		
7.3	Fourniture et pose gouttières et moignons	u		
7.4	Fourniture et pose de wc à l'anglaise	u		
7.5	Fourniture et pose des lavabos sur piédestal	u		
7.6	Fourniture et pose des colonnes montantes de douches et receveur y compris mécanisme	u		
7.7	Fourniture et pose évier de cuisine	u		
<b>012 Réhabilitation portes et fenêtres</b>				
8.1	Fourniture et pose des portes extérieures en métal semi vitré de 180x220	u		
8.2	Fourniture et pose des portes extérieures en métal semi vitré de 90x220	u		
8.3	Fourniture et pose des portes intérieures en bois densifiés de 90x210	m2		
8.4	Fourniture et pose des portes intérieures en bois densifiés de 80x210	m2		
8.5	Fourniture et pose des antivois des fenêtres	m2		
8.6	Fourniture et pose des fenêtres en aluminium	m2		
8.7	Fourniture et pose des placards de bureaux	m2		
8.8	Fourniture et pose des placards de chambres	m2		
<b>IX Réhabilitation de peinture et carrelage</b>				
9.1	Badigeonnage au pantiprim	m2		
9.2	Fourniture et application de peinture pantex 1300 sur murs	m2		
9.3	Fourniture et application peinture à huile dans le hall du comptoir sur la véranda principale et sur métal	m2		
9.4	Fourniture et application de peinture pantex 800 sur plafond en contre-plaqué	m2		
9.5	Fourniture et application de du vernis sur porte en bois	m2		
9.6	Fourniture et application du vernis sur placards	m2		
9.7	Carrelage antidérapant du sol des toilettes et cuisine	m2		
9.8	Carrelage grés céramiques sur sol des bureaux, comptoirs, chambres, véranda, salon et autres y compris plinthes	m2		
9.9	Carrelage faïences sur mur des toilettes et cuisine	m2		

*Pièce n° 7*  
*CADRE DU DEVIS ESTIMATIF ET*  
*QUANTITATIF*



## Cadre du devis quantitatif et estimatif

### 1) BUREAU DE POSTE DE MBE (ADAMAOUA)

TYPE DE TRAVAUX	Lieu	Unité	Qté	P.U.	Prix Total
<b>PEINTURE</b>					
Préparation des surfaces et travaux de peinture pantex 1300	EXTERIEURE	m <sup>2</sup>	300		
Préparation des surfaces et travaux de peinture pantex 800	hall + guichet + salle	m <sup>2</sup>	605		
<b>MENUISERIE BOIS</b>					
Fourniture et pose y compris toute sujétion porte en bois plein (iroko) avec serrure complète (thirad ou tesa) en (2,20x0,9)		U	3		
Fourniture et pose de plafond en contreplaqué (e : 4mm) pour remplacement des pièces défectueuses		m <sup>2</sup>	10		
Fourniture et pose serrure complète marque Thirad ou Tesa y compris toute sujétion sur la porte		U	4		
réhabilitation des antivols et gille de protection		m <sup>2</sup>	FF		
<b>MENUISERIE METALLIQUE</b>					
Fourniture et pose Porte en fer (2,20X0,9) épaisseur 10	3 PORTES	U	5,94		
<b>MENUISERIE ALU</b>					
Fourniture et pose des fenêtres aluminium vitrées coulissant (1,45X1,2)	entrée guichet	m <sup>2</sup>	3,5		
fourniture et pose porte alu double battant (2,20X 1,40)	entrée guichet	m <sup>2</sup>	6,16		
<b>ELECTRICITE</b>					
Fourniture et pose des Luminaires apparent à grille double réglables 1,20m de marque Mazda ou Philips		U	11		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5 <sup>2</sup>		ML	300		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5 <sup>2</sup>		ML	300		
Fourniture et pose goulotte 50X50		U	45		
Creation d'un circuit électrique à partir du local technique (coffret, DPN, parafoudre, prises, interrupteur		FF	1		
<b>CARRELAGE</b>					
Fourniture et pose des carreaux de marque italienne 40X40 ainsi que les plinthes	hall et couloirs	M2	30		
<b>FANCHERIE</b>					
Fancherité sur les tôles des parties de la toiture par remplacement des unités défectueuses.		FF	1		
<b>PLOMBERIE/SANITAIRE</b>					
Réparation par fourniture et pose y compris toute sujétion du W.C, urinoir et de la lave main existant (avec les accessoires) dans les toilettes		U	2		
Fourniture et pose y compris toute sujétion des conduites d'eaux pluviales défectueuses existantes et pose de nouveaux conduits évacuant à l'extérieur du bâtiment.		FF	1		
<b>CONSTRUCTION</b>					
Construction Guichet y compris toute sujétion selon le moderne préétabli (Yaoundé 10, Yaoundé 8)		FF	1		
<b>RACCORDS DIVERS</b>					
Raccords divers (petite maçonnerie, aménagement alentours et cour extérieur		FF	1		

### 2) BUREAU DE POSTE DE MEIGANGA (ADAMAOUA)

TYPE DE TRAVAUX	Lieu	Unité	Qté	P.U.	Prix Total
<b>PEINTURE</b>					

Préparation des surfaces et travaux de peinture pantex 1300	EXTERIEURE	M²	300		
Préparation des surfaces et travaux de peinture pantex 800	hall + guichet + salle	M²	560		
<b>MENUISERIE BOIS</b>					
Fourniture et pose y compris toute sujétion porte en bois plein (iroko) avec serrure complète (thirad ou tesa) en (2,20x0,9)		U	3		
Fourniture et pose de plafond en contreplaqué ( e : 4mm) pour remplacement des pièces défectueux		m²	65		
Fourniture et pose serrure complète marque Thirad ou Tesa y compris toute sujétion sur la porte		U	6		
<b>MENUISERIE METALLIQUE</b>					
Fourniture et pose Porte en fer (2,20X0,9) épaisseur 10		U	3		
<b>MENUISERIE ALU</b>					
Fourniture et pose des fenêtres aluminium vitrées coulissant (1,45X1,2)	entrée guichet	M²	3,26		
fourniture et pose porte alu double battant (2,20X 1,40)	entrée guichet	M²	6,16		
<b>ELECTRICITE</b>					
Fourniture et pose des Luminaires apparent à grille double réglettes 1,20m de marque Mazda ou Philips		U	10		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5²		ML	300		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5²		ML	300		
Fourniture et pose goulotte 50X50		U	60		
Création d'un circuit électrique à partir du local technique (coffret, DPN, parafoudre, prises, interrupteur		FF	1		
<b>CARRIAGE</b>					
Fourniture et pose des carreaux de marque italienne 40X40 ainsi que les plinthes	hall et couloirs	M²	65		
<b>ETANCHÉITÉ</b>					
Etanchéité sur les tôles des parties de la toiture par remplacement des unités défectueuses.		FF	1		
<b>PLOMBERIE SANITAIRE</b>					
Réparation par fourniture et pose y compris toute sujétion du W.C, urinoir et de la lave main existant (avec les accessoires) dans les toilettes		U	1		
Fourniture et pose y compris toute sujétion des conduites d'eaux pluviales défectueuses existantes et pose de nouveaux conduits évacuant à l'extérieur du bâtiment.		FF	1		
<b>CONSTRUCTION</b>					
Construction Guichet y compris toute sujétion selon le moderne préétabli (Yaoundé 10, Yaoundé 8)		FF	1		
<b>RACCORDS DIVERS</b>					
Raccords divers (petite maçonnerie, remplacement des plafonds défectueux		FF	1		

### 3) BUREAU DE POSTE DE YOKADOUMA (EST)

TYPE DE TRAVAUX	Lieu	Daté	Qté	P.U.	Prix Total
<b>PEINTURE</b>					
Préparation des surfaces et travaux de peinture pantex 1300	EXTERIEURE	M²	280		
Préparation des surfaces et travaux de peinture pantex 800	hall + guichet + salle	M²	625		
<b>MENUISERIE BOIS</b>					
Fourniture et pose y compris toute sujétion porte en bois plein (iroko) avec serrure complète (thirad ou tesa) en (2,20x0,9)		U			
Fourniture et pose de plafond en contreplaqué ( e : 4mm) pour remplacement des pièces défectueux		m²			
Fourniture et pose serrure complète marque Thirad ou Tesa y compris toute sujétion sur la porte		U			
<b>MENUISERIE METALLIQUE</b>					

Fourniture et pose Porte en fer (2,20X0,9) épaisseur 10		U	7,92		
<b>MENUISERIE ALU</b>					
Fourniture et pose des fenêtres aluminium vitrées coulissant (1,45X1,2)	entrée guichet	M²	12,18		
fourniture et pose porte alu double battant (2,20X 1,40)	entrée guichet	M²	3,08		
<b>ELECTRICITE</b>					
Fourniture et pose des Luminaires apparent à grille double réglettes 1,20m de marque Mazda ou Philips		U	9		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5²		ML	300		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5²		ML	300		
Fourniture et pose goulotte 50X50		U	45		
Création d'un circuit électrique à partir du local technique (coffret, DPN, parafoudre, prises, interrupteur		FF	1		
<b>CARRIAGE</b>					
Fourniture et pose des carreaux de marque italienne 40X40 ainsi que les plinthes	hall et couloirs	M2	20		
<b>BLANCHIMENT</b>					
Etanchéité sur les tôles des parties de la toiture par remplacement des unités défectueuses.		FF	1		
<b>PLUMBERIE/SANITAIRE</b>					
Réparation par fourniture et pose y compris toute sujétion du W.C, urinoir et de la lave main existant (avec les accessoires) dans les toilettes		U	1		
Fourniture et pose y compris toute sujétion des conduites d'eaux pluviales défectueuses existantes et pose de nouveaux conduits évacuant à l'extérieur du bâtiment.		FF	1		
<b>CONSTRUCTION</b>					
Construction Guichet y compris toute sujétion selon le moderne préétabli (Yaoundé 10 , Yaoundé 8)		FF	1		
<b>RACCORDS DIVERS</b>					
Raccords divers (petite maçonnerie, réhabilitation alentours et cour extérieur		FF	1		

#### 4) BUREAU DE POSTE BATOURI (EST)

TYPE DE TRAVAUX	Local	Unité	Qta	P.U	Prix Total
<b>PEINTURE</b>					
Préparation des surfaces et travaux de peinture pantex 1300	EXTERIEURE	M²	278		
Préparation des surfaces et travaux de peinture pantex 800	hall + guichet + salle	M²	812		
<b>MENUISERIE BOIS</b>					
Fourniture et pose y compris toute sujétion porte en bois plein (iroko) avec serrure complète (thirad ou tesa) en (2,20x0,9)		U	7		
Fourniture et pose de plafond en contreplaqué ( e : 4mm) pour remplacement des pièces défectueux		m²	25		
Fourniture et pose serrure complète marque Thirad ou Tesa y compris toute sujétion sur la porte		U	4		
<b>MENUISERIE METALE</b>					
Fourniture et pose Porte en fer (2,20X0,9) épaisseur 10		U			
<b>MENUISERIE ALU</b>					
Fourniture et pose des fenêtres aluminium vitrées coulissant (1,45X1,2)	entrée guichet	M²	19,14		
fourniture et pose porte alu double battant (2,20X 1,40)	entrée guichet	M²	15,4		
<b>ELECTRICITE</b>					
Fourniture et pose des Luminaires apparent à grille double réglettes 1,20m de marque Mazda ou Philips		U	12		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5²		ML	300		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5²		ML	300		
Fourniture et pose goulotte 50X50		U	45		

Création d'un circuit électrique à partir du local technique (coffret, DPN, parafoudre, prises, interrupteur)		FF	1		
<b>CARRÉLAGE</b>					
Fourniture et pose des carreaux de marque italienne 40X40 ainsi que les plinthes	hall et couloirs	M2	30		
<b>ÉTANCHEITÉ</b>					
Étanchéité sur les tôles des parties de la toiture par remplacement des unités défectueuses.		FF	1		
<b>PLOMBERIE/SANITAIRE</b>					
Réparation par fourniture et pose y compris toute sujétion du W.C, urinoir et de la lave main existant (avec les accessoires) dans les toilettes		U	2		
Fourniture et pose y compris toute sujétion des conduites d'eaux pluviales défectueuses existantes et pose de nouveaux conduits évacuant à l'extérieur du bâtiment.		FF	1		
<b>CONSTRUCTION</b>					
Construction Guichet y compris toute sujétion selon le moderne prétabli (Yaoundé 10, Yaoundé 8)		FF	1		
<b>SOUS TOTAL IX</b>					
<b>RACCORDS DIVERS</b>					
Raccords divers (petite maçonnerie, remplacement des plafonds défectueux		FF	1		

### 5) BUREAU DE POSTE DE FOUMBOT (OUEST)

TYPE DE TRAVAUX	Étendue	Unité	Quantité	P.O.	P.P.U.	Total
<b>PEINTURE</b>						
Préparation des surfaces et travaux de peinture pantex 1300	EXTERIEURE	M²	410			
Préparation des surfaces et travaux de peinture pantex 800	hall + guichet + salle	M²	1210			
<b>MENUISERIE BOIS</b>						
Fourniture et pose y compris toute sujétion porte en bois plein (itoko) avec serrure complète (thirad ou tesa) en (2,20x0,9)		U	2			
Fourniture et pose de plafond en contreplaqué (e : 4mm) pour remplacement des pièces défectueux		m²	30			
Fourniture et pose serrure complète marque Thirad ou Tesa y compris toute sujétion sur la porte		U	3			
Réfection de la barrière (soudure, maçonnerie et peinture)		m²	Fl			
<b>MENUISERIE ALU</b>						
Fourniture et pose des fenêtres aluminium vitrées coulissant (1,45X1,2)	entrée guichet	M²	20,88			
<b>ÉLECTRICITÉ</b>						
Fourniture et pose des Luminaires apparent à grille double réglables 1,20m de marque Mazda ou Philips		U	6			
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5²		ML	200			
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5²		ML	200			
Fourniture et pose goulotte 50X50		U	60			
Création d'un circuit électrique à partir du local technique (coffret, DPN, parafoudre, prises, interrupteur)		FF	1			
<b>CARRÉLAGE</b>						
Fourniture et pose des carreaux de marque italienne 40X40 ainsi que les plinthes	hall + guichet	M2	65			
<b>ÉTANCHEITÉ</b>						
Étanchéité sur les tôles des parties de la toiture par remplacement des unités défectueuses.		FF	1			
<b>PLOMBERIE/SANITAIRE</b>						
Réparation par fourniture et pose y compris toute sujétion du W.C, urinoir et de la lave main existant (avec les accessoires) dans les toilettes		U	4			

Fourniture et pose y compris toute sujétion des conduites d'eaux pluviales défectueuses existantes et pose de nouveaux conduits évacuant à l'extérieur du bâtiment.		FF	1		
<b>CONSTRUCTION</b>					
Construction Guichet y compris toute sujétion selon le moderne préétabli (Yaoundé 10 , Yaoundé 8)		FF	1		
<b>RACCORDS DIVERS</b>					
Raccords divers (petite maçonnerie, remplacement des plafonds défectueux		FF	1		

## 6) BUREAU DE POSTE D'EDEA (LITTORAL)

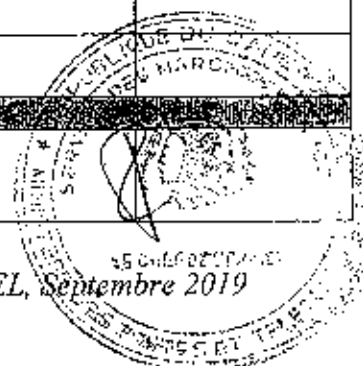
NOM DE TRAVAIL	Lieu	Unité	Qte	P.U	Prévision
<b>PEINTURE</b>					
Préparation des surfaces et travaux de peinture pantex 1300	EXTERIEURE	M²	250		
Préparation des surfaces et travaux de peinture pantex 800	hall + guichet + salle	M²	298,1		
<b>MENUISERIE BOIS</b>					
Fourniture et pose y compris toute sujétion porte en bois plein (iroko) avec serrure complète (thirad ou tesa) en (2,20x0,9)		U	2		
Fourniture et pose de plafond en contreplaqué (e : 4mm) pour remplacement des pièces défectueux		m²	20		
Fourniture et pose serrure complète marque Thirad ou Tesa y compris toute sujétion sur la porte		U	3		
réfection de la barrière (soudure, maçonnerie et peinture)		m²	FF		
<b>MENUISERIE METALLIQUE</b>					
Fourniture et pose Porte en fer (2,20X0,9) épaisseur 10		U	3		
<b>MENUISERIE ALU</b>					
Fourniture et pose des fenêtres aluminium vitrées coulissant (1,45X1,2)	entrée guichet	M²	5,22		
fourniture et pose porte alu double battant (2,20X 1,40)	entrée guichet	M²	9,24		
<b>ELECTRICITE</b>					
Fourniture et pose des Luminaires apparent à grille double réglettes 1,20m de marque Mazda ou Philips		U	4		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5²		ML	200		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5²		ML	200		
Fourniture et pose goulotte 50X50		U	40		
Création d'un circuit électrique à partir du local technique (coffret, DPN, parafoudre, prises, interrupteur		FF	1		
<b>CARRÉLAGE</b>					
Fourniture et pose des carreaux de marque italienne 40X40 ainsi que les plinthes	hall et couloirs	M²	80		
<b>ETANCHÉITÉ</b>					
Etanchéité sur les tôles des parties de la toiture par remplacement des unités défectueuses.		FF	1		
<b>PLUMBERIE SANITAIRE</b>					
Réparation par fourniture et pose y compris toute sujétion du W.C, urinoir et de la lave main existant (avec les accessoires) dans les toilettes		U	2		
Fourniture et pose y compris toute sujétion des conduites d'eaux pluviales défectueuses existantes et pose de nouveaux conduits évacuant à l'extérieur du bâtiment.		FF	1		
<b>SOUS TOTAL VIII</b>					
<b>CONSTRUCTION</b>					
Construction Guichet y compris toute sujétion selon le moderne préétabli (Yaoundé 10 , Yaoundé 8)		FF	1		
<b>RACCORDS DIVERS</b>					
Raccords divers (petite maçonnerie, remplacement des plafonds défectueux		FF	1		

## 7) BUREAU DE POSTE DOUALA-BASSA (LITTORAL)

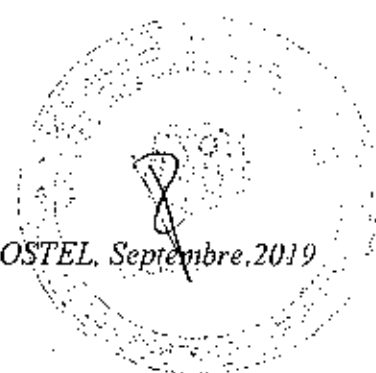
TYPE DE TRAVAUX	Lieu	Unités	Qté	PU	Prix Total
<b>REINTURE</b>					
Préparation des surfaces et travaux de peinture pantex 1300	EXTERIEURE	M²	455		
Préparation des surfaces et travaux de peinture pantex 800	hall + guichet + salle	M²	894		
<b>MENUISERIE BOIS ET DIVERS</b>					
Fourniture et pose y compris toute sujétion porte en bois plein (iroko) avec serrure complète (thirad ou tesa) en (2,20x0,9)		U	6		
Fourniture et pose de plafond en contreplaqué ( e : 4mm) pour remplacement des pièces défectueux		m²	38		
Fourniture et pose serrure complète marque Thirad ou Tesa y compris toute sujétion sur la porte		U	3		
réfection de la barrière (soudure, maçonnerie et peinture)		m²	FF		
<b>MENUISERIE METALLIQUE</b>					
Fourniture et pose Porte en fer (2,20X0,9) épaisseur 10		U	3,96		
<b>MENUISERIE ALU</b>					
Fourniture et pose des fenêtres aluminium vitrées coulissant (1,45X1,2)	ENTRÉE GUICHET	M²	10,44		
fourniture et pose porte alu double battant (2,20X 1,40)	ENTRÉE	M²	3,08		
<b>ELECTRICITE</b>					
Fourniture et pose des Luminaires apparent à grille double réglables 1,20m de marque Mazda ou Philips		U	18		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5²		ML	300		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5²		ML	300		
Fourniture et pose goulotte 50X50		U	47		
Création d'un circuit électrique à partir du local technique (coffret, DPN, parafoudre, prises, interrupteur		FF	1		
<b>CARRELAGE</b>					
Fourniture et pose des carreaux de marque italienne 40X40 ainsi que les plinthes	hall et couloirs	M2	32		
<b>ETANCHÉITÉ</b>					
Etanchéité sur les tôles des parties de la toiture par remplacement des unités défectueuses.		FF	1		
<b>PLOMBERIE SANITAIRE</b>					
Réparation par fourniture et pose y compris toute sujétion du W.C, urinoir et de la lave main existant (avec les accessoires) dans les toilettes		U	1		
Fourniture et pose y compris toute sujétion des conduites d'eaux pluviales défectueuses existantes et pose de nouveaux conduits évacuant à l'extérieur du bâtiment.		FF	1		
<b>CONSTRUCTION</b>					
Construction Guichet y compris toute sujétion selon le moderne préétabli (Yaoundé 10, Yaoundé 8)		FF	1		
<b>RACCORDS DIVERS</b>					
Raccords divers (petite maçonnerie, remplacement des plafonites défectueux		FF	1		

## 8) BUREAU DE POSTE DE KAELE (EXTREME-NORD)

TYPE DE TRAVAUX	Lieu	Unités	Qté	PU	Prix Total
<b>REINTURE</b>					
Préparation des surfaces et travaux de peinture pantex 1300	EXTERIEURE	M²	250		
Préparation des surfaces et travaux de peinture pantex 800	hall + guichet + salle	M²	371		
<b>MENUISERIE BOIS</b>					
Fourniture et pose y compris toute sujétion porte en bois plein (iroko) avec serrure complète (thirad ou tesa) en (2,20x0,9)		U	4		



Fourniture et pose de plafond en contreplaqué ( e : 4mm) pour remplacement des pièces défectueux		m²	30		
Fourniture et pose serrure complète marque Thirad ou Tesa y compris toute sujétion sur la porte		U	6		
Réfection de la barrière (soudure, maçonnerie et peinture)		m²	FF		
<b>MENUISERIE METALLIQUE</b>					
Fourniture et pose Porte en fer (2,20X0,9) épaisseur 10		U	3		
<b>MENUISERIE ALU</b>					
Fourniture et pose des fenêtres aluminium vitrées coulissant (1,45X1,2)	entrée guichet	M²	5,22		
fourniture et pose porte alu double battant (2,20X 1,40)	entrée guichet	M²	9,24		
<b>ELECTRIQUE</b>					
Fourniture et pose des Luminaires apparent à grille double réglottes 1,20m de marque Mazda ou Philips		U	5		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5²		ML	100		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5²		ML	100		
Fourniture et pose goulotte 50X50		U	50		
Création d'un circuit électrique à partir du local technique (coffret, DPN, parafoudre, prises, interrupteur		FF	1		
<b>CARRELAGE</b>					
Fourniture et pose des carreaux de marque italienne 40X40 ainsi que les plinthes	hall et couloirs	M2	180		
<b>ETANCHÉITÉ</b>					
Etanchéité sur les tôles des parties de la toiture par remplacement des unités défectueuses.		FF	1		
<b>PLUMBERIE SANITAIRE</b>					
Réparation par fourniture et pose y compris toute sujétion du W.C, urinoir et de la lave main existant (avec les accessoires) dans les toilettes		U	2		
Fourniture et pose y compris toute sujétion des conduites d'eaux pluviales défectueuses existantes et pose de nouveaux conduits évacuant à l'extérieur du bâtiment.		FF	1		
<b>CONSTRUCTION</b>					
Construction Guichet y compris toute sujétion selon le moderne préétabli (Yaoundé 10 , Yaoundé 8)		FF	1		
<b>RACCORDS DIVERS</b>					
Raccords divers (petite maçonnerie, remplacement des plafonites défectueux		FF	1		



## 9) BUREAU DE POSTE DE GUIDER (NORD)

TYPE DE TRAVAUX	Quantité	Unité	Qté	P.U.	Prix Total
<b>PEINTURE</b>					
Préparation des surfaces et travaux de peinture pantex 1300		EXTERIEURE	M²	250	
Préparation des surfaces et travaux de peinture pantex 800		hall + guichet + salle	M²	600	
<b>MENUISERIE BOIS</b>					
Fourniture et pose y compris toute sujétion porte en bois plein (iroko) avec serrure complète (thirad ou tesa) en (2,20x0,9)			U	4	
Fourniture et pose de plafond en contreplaqué (e : 4mm) pour remplacement des pièces défectueuses			m²	30	
Fourniture et pose serrure complète marque Thirad ou Tesa y compris toute sujétion sur la porte			U	6	
réfection de la barrière (soudure, maçonnerie et peinture)			m²	FF	
<b>MENUISERIE METALIQUE</b>					
Fourniture et pose Porte en fer (2,20X0,9) épaisseur 10			U	3	
<b>MENUISERIE ALU</b>					
Fourniture et pose des fenêtres aluminium vitrées coulissant (1,45X1,2)		entrée guichet	M²	5,22	
fourniture et pose porte alu double battant (2,20X 1,40)		entrée guichet	M²	9,24	
<b>ELECTRICITE</b>					
Fourniture et pose des luminaires apparent à grille double réglettes 1,20m de marque Mazda ou Philips			U	10	
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5²			ML	300	
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5²			ML	300	
Fourniture et pose goulotte 50X50			U	30	
Création d'un circuit électrique à partir du local technique (coffret, DPN, parafoudre, prises, interrupteur)			FF	1	
<b>CARRILAGE</b>					
Fourniture et pose des carreaux marque italienne 40X40 ainsi que les plinthes		hall et couloirs	M2	180	
<b>ETANCHEITE</b>					
Etanchéité sur les tôles des parties de la toiture par remplacement des unités défectueuses.			FF	1	
<b>PLOMBERIE/SANITAIRE</b>					
Réparation par fourniture et pose y compris toute sujétion du W.C, urinoir et de la lave main existant (avec les accessoires) dans les toilettes			U	2	
Fourniture et pose y compris toute sujétion des conduites d'eaux pluviales défectueuses existantes et pose de nouveaux conduits évacuant à l'extérieur du bâtiment.			FF	1	
<b>CONSTRUCTION</b>					
Construction Guichet y compris toute sujétion selon le moderne préétabli (Yaoundé 10 , Yaoundé 8)			FF	1	
<b>RACCORDS DIVERS</b>					
Raccords divers (petite maçonnerie, remplacement des plafonds défectueux			FF	1	

## 10) BUREAU DE POSTE DE MAKAK (CENTRE)

N°	Désignation des ouvrages	Unité	Qté	P.U.	Prix Total
I	Travaux préliminaires				
	Installation de chantier, amené et repli du matériel	ff			
II	Démolition/dépose				
2.1	Démolition du perron d'accès principal	ml	40		
2.2	Démolition des regards d'eaux vannes et usées	v	2		
2.3	Démolition des ouvrages en béton dallage	m3	30		

2.4	Décapage des enduits cloqués sur mètre bas mur	m2	352		
2.5	Décapage de la peinture efflorée sur mur	m2	750		
2.6	Dépose du plafond en contre-plaqué	m2	400		
2.7	Dépose de 20m carré des tôles perforées	m2	20		
2.8	Dépose des fenêtres	u	16		
2.9	Dépose des grilles anti vol des fenêtres	u	16		
2.10	Dépose des portes extérieures	u	7		
2.11	Elargissement et ouverture en v de la lézarde sur mur	ff	1		
2.12	Dépose des appareils sanitaires non fonctionnels	ff	1		
<b>01</b>	<b>Reprise en sous-muvre de la fondation et dallage de sol</b>				
3.1	Réhabilitation des perrons d'escalier de trois marches à l'entrée du bâtiment	m2	40		
3.2	Fouilles en rigoles périphériques autour de la fondation pour renfort contre érosion	m3	32,4		
3.3	Béton de propreté dosé à 150kg/m3 sur fond de fouille	m3	2,7		
3.4	Béton armé dosé à 350/kgm3 pour semelles, amorces poteaux, et longrine y compris armatures et coffrage pour fondation en reprise en sous œuvre	m3	5,01		
3.5	Soubassement en agglos de 20 plein	m3	72		
3.6	Remblais de terre compactée au droit de mur de soubassement	m3	20		
3.7	Béton ordinaire dosé à 30kg/m3 pour dallage sol	m3			
<b>02</b>	<b>Réhabilitation de viton, béton, ciment/mortier</b>				
4.1	Réhabilitation d'enduit cloqué sur la partie basse des murs au mortier de ciment dosé à 400kg/m3	m2	352		
4.2	Colmatage des lézardes sur mur intérieurs et extérieurs	ff	1		
4.3	Construction des regards	u	2		
4.4	Construction paillasse de cuisine	ff	1		

	<b>Réfection de la toiture au bitume</b>				
5.1	Renfort de quelques fermes endommagées	ff	1		
5.2	Réhabilitation totale du plafond en contre-plaqué sur solivage en lattes d'essence type iroko ou similaire	m2	350		
5.3	Réfection de la couverture en tôle ondulé sur les parties suintantes	m3	20		
<b>03</b>	<b>Éclairage et diminution</b>				
6.1	Câblage et foureausage création points lumineux y compris toutes sujétions	ens	1		
6.2	Fourniture et pose des lampes y compris connexion et toutes sujétions	ens	1		
6.3	Fourniture et pose des interrupteurs d'allumage des prises des dimatiques y compris connexion et toutes sujétions	ens	1		
6.4	Fourniture et pose des disjoncteurs et toutes sujétions	ens	1		
6.5	Fourniture et pose des climatiseurs 2,5 cv	u	2		
<b>04</b>	<b>Plomberie sanitaire</b>				
7.1	Réhabilitation du réseau d'alimentation en eau potable	ff	1		
7.2	Réfection des évacuations des eaux vannes et usées domestiques et raccordement à la fosse septique existante	ff	1		
7.3	Fourniture et pose gouttières et moignons	u	50		
7.4	Fourniture et pose de wc à l'anglaise	u	2		
7.5	Fourniture et pose des lavabos sur piédestal	u	2		
7.6	Fourniture et pose des colonnes montantes de douches et receveur y compris mécanisme	u	2		
7.7	Fourniture et pose évier de cuisine	u	1		
<b>05</b>	<b>Réhabilitation portes et fenêtres</b>				
8.1	Fourniture et pose des portes extérieures en métal semi vitré de 180x220	u	2		
8.2	Fourniture et pose des portes extérieures en métal semi vitré de 90x220	u	5		
8.3	Fourniture et pose des portes intérieures en bois densifiés de 90x210	m2	14		

8.4	Fourniture et pose des portes intérieures en bois densifiés de 80x210	m2	2		
8.5	Fourniture et pose des antivols des fenêtres	m2	35		
8.6	Fourniture et pose des fenêtres en aluminium	m2	35		
8.7	Fourniture et pose des placards de bureaux	m2	45		
8.8	Fourniture et pose des placards de chambres	m2	65		
<b>IX Réhabilitation de peinture et carrelage</b>					
9.1	Badigeonnage au pantiprin	m2	3000		
9.2	Fourniture et application de peinture pantex 1300 sur murs	m2	825		
9.3	Fourniture et application peinture à huile dans le hall du comptoir sur la véranda principale et sur métal	m2	400		
9.4	Fourniture et application de peinture pantex 800 sur plafond en contre-plaqué	m2	350		
9.5	Fourniture et application de du vernis sur porte en bois	m2	52		
9.6	Fourniture et application du vernis sur placards	m2	110		
9.7	Carrelage antidérapant du sol des toilettes et cuisine	m2	30		
9.8	Carrelage grés céramiques sur sol des bureaux, comptoirs, chambres, véranda, salon et autres y compris plinthes	m2	270		
9.9	Carrelage faïences sur mur des toilettes et cuisine	m2	80		
<b>Sous-total IX</b>					
<b>Total général des travaux HT</b>					
<b>TVA 19, 25%</b>					
<b>AIR (2,2 ou 5,5%)</b>					
<b>Net à mandater</b>					
<b>Total général des travaux TTC</b>					

Pièce n° 8 :  
Modèle de marché



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DES POSTES  
ET TELECOMMUNICATIONS

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF POSTS  
AND TELECOMMUNICATIONS

Lettre commande N° \_\_\_\_\_ /LC/MPT/SG/DAG/2019  
Passé après Appel d'Offres National Ouvert N° \_\_\_\_\_ /AONO/MPT/CIPM/2019 du \_\_\_\_\_

TITULAIRE : \_\_\_\_\_

B.P. \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ tél \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

N° R.C : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
N° Contribuable

OBJET: Pour la réfection des bureaux de Postes de.....

LIEU : REGION.....

DELAI D'EXECUTION : ..... mois

MONTANT EN FCFA :

TTC		
HTVA		
T.V.A. (19,25 %)		
AIR (2,2 %)		
Net à payer		

FINANCEMENT : BIP 2019.

IMPUTATION :

SOUSCRITE, le \_\_\_\_\_

SIGNEE, le \_\_\_\_\_

NOTIFIEE, le \_\_\_\_\_

ENREGISTREE, le \_\_\_\_\_

**Entre :**

L'Etat du Cameroun, représenté par le **Ministre des Postes et Télécommunications.**

Dénommé ci-après «**LE MAITRE D'OUVRAGE**»

**D'une part,**

Et

L'Entreprise \_\_\_\_\_

B.P. \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ tél \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

N° R.C : \_\_\_\_\_

N° Contribuable : \_\_\_\_\_

Représenté par Monsieur \_\_\_\_\_, son Directeur Général,  
dénommé ci-après « le cocontractant »

**D'autre part**

Il est convenu et arrêté ce qui suit :



# SOMMAIRE

- Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Titre II : Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Titre III : Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
- Titre IV : Détail ou Devis Estimatif (DE)



Page \_\_\_\_\_ et dernière de la lettre commande  
N° \_\_\_\_\_ /LC/MPT/SG/DAG/2019  
Passée après appel d'offres N° \_\_\_\_\_ /AONO/MPT/CIPM/2019 du \_\_\_\_\_  
Avec \_\_\_\_\_,

Pour la réfection des bureaux des services centraux du Ministère des Postes et Télécommunications.

DELAI D'EXECUTION : ..... mois

MONTANT EN FCFA :

TTC	
HTVA	
T.V.A. (19,25 %)	
AIR (2,2 %)	
Net à mandater	

Lu et accepté par le cocontractant

Yaoundé, le \_\_\_\_\_

Signé par **LE MAITRE D'OUVRAGE**

Yaoundé, le \_\_\_\_\_

Enregistrement



Pièce n° 9 :  
Formulaires et modèles à utiliser



## TABLÉ DES MODELES

Annexe n° 1 : Modèle de déclaration d'intention de soumissionner

Annexe N°2: Modèle de soumission

Annexe N°3 : Modèle de caution de soumission

Annexe N°4 : Modèle de cautionnement définitif

Annexe N°5 : Modèle de caution de retenue de garantie

Annexe N°6 : Modèle d'attestation de solvabilité

Annexe N°7 : Cadre du planning.

Annexe N° 8 : Déclaration sur l'honneur de non abandon de chantier et de non défaillance

**Annexe n° 1 : modèle de déclaration d'intention de soumissionner**

Je soussigné,

Nationalité :

Domicile :

Fonction :

En vertu de mes pouvoirs de *[indiquer la qualité du signataire]*, après avoir pris connaissance du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n° *[indiquer la nature de la prestation]*.

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cet Appel d'Offres.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature, nom et cachet du soumissionnaire

## Annexe N° 2 : Modèle de soumission

Je, Soussigné..... (Indiquer le nom et la qualité du signature)  
Représentant la société, l'entreprise ou le groupement <sup>(8)</sup>» .....dont le siège social est à  
..... Inscrite au registre du commerce de .....  
Sous le n°.....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au Dossier d'Appel d'Offres y compris le (s) additif(s), [rappeler le numéro et l'objet de l'appel d'Offres]

- Après m'être personnellement rendu compte de la situation des lieux et avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des travaux à effectuer.
- Remets, revêtus de ma signature, le bordereau des prix unitaires ainsi que le devis estimatif établissant les prix que j'ai établi moi-même pour chaque nature d'ouvrage, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre pour le lot n° \_\_\_\_\_ à
- ----- [en chiffres et en lettres] francs Cfa Hors TVA, et à -----  
-----francs CFA Toutes Taxes Comprises. [en chiffres et en lettres]
- M'engage à exécuter les travaux dans un délai de \_\_\_\_\_ jours [indiquer la durée de validité, en principe 90 jours pour les AON et 120 jours pour les AOI] à compter de la date limite de remise des offres.
- Les rabais et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants (en cas de possibilité d'attribution de plusieurs lots).
- Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par lui au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n° ..... Ouvert au nom de ..... auprès de la banque ----- Agence de-----

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à ..... le .....  
Signature de .....  
En qualité de .....

Dûment autorisé à signer les soumissions  
Pour et au nom de <sup>(9)</sup> .....

(8) Supprimer la mention inutile  
(9) Annexer la lettre de pouvoirs



### Annexe N° 3 : Modèle de caution de soumission

Adressée à [Indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse], « Le Maître d'Ouvrage »

Attendu que l'entreprise..... ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du ..... pour [rappeler l'objet de l'Appel d'Offres] ci-dessous désignée « l'offre » et, pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalent à [indiquer le montant] Francs CFA.

Nous.....[nom et adresse de la banque], représentée par .....[noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque » déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire, retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ;

Où

Si le soumissionnaire s'étant vu notifier l'attribution du marché par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité :

- manque à fournir ou refuse de signer le marché alors qu'il est requis de le faire ;
- manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître D'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle (s) condition (s) a (ont) joué.

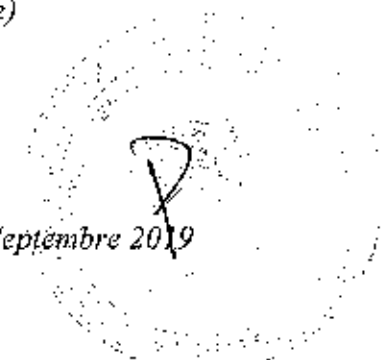
La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses sites.

Signé et authentifié par la banque

à....., le .....

(Signature de la banque)



#### Annexe N° 4 : Modèle de cautionnement définitif

Banque :

Référence de la Caution : N° .....

Adressée à [Nom Du Ministre des Postes et Télécommunications] (ci-après dénommé « Maître d'Ouvrage »)

Attendu que ..... [nom et adresse de l'entreprise] ci-dessous désigné (Indiquer la nature des travaux)

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que l'entrepreneur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à [Indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 %] du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché.

Attendu que nous avons convenu de donner à l'entrepreneur ce cautionnement,

Nous.....[nom et adresse de la banque] représentée par .....[noms des signataires], nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l'entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de .....[en chiffres et en lettres].

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification à l'entrepreneur, par le Maître d'Ouvrage, de l'approbation du marché. Elle sera libérée dans un délai de [indiquer le délai] à compter de la date de réception provisoire des travaux.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

Toute démarche de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à....., le .....

(Signature de la banque)

**Annexe N° 5 : Modèle de caution de retenue de garantie**

Banque :

Référence de la Caution : N° .....

Adressée à [Indiquer le Maître d'Ouvrage]

[Adresse du Maître d'Ouvrage]

Ci-dessous désigné « le Maître d'ouvrage »

Attendu que .....(nom et adresse de l'entreprise)

Ci-dessous désigné « l'entrepreneur » s'est engagé, en exécution du marché, à réaliser les travaux de : [Indiquer l'objet des travaux]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée 10% du montant du marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner à l'entrepreneur cette caution,

Nous, ..... [Nom et adresse de la banque], représentée par ..... [Noms des signataires], et ci-dessous désignée « la banque »,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d'Ouvrage au nom de l'entrepreneur, pour un montant maximum de .....[en chiffres et en lettres], correspondant à [pourcentage inférieur à 10 % à préciser] du montant du marché (10).

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l'entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à à 10 % du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des travaux, et sur main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à....., le .....  
(Signature de la banque)



## Annexe N° 6 : Modèle d'attestation de solvabilité

Nous, soussignés, \_\_\_\_\_ (nom de la banque), Société Anonyme au capital de \_\_\_\_\_ (FCFA) dont le siège social est \_\_\_\_\_, BP. \_\_\_\_\_.

Attestons que la Société \_\_\_\_\_ BP. \_\_\_\_\_ entretient le compte N° \_\_\_\_\_ ouvert dans les livres de notre agence de \_\_\_\_\_. Les dirigeants de cette entreprise jouissent d'une bonne réputation commerciale. Les engagements portés au nom de la Société ont toujours été scrupuleusement respectés jusqu'à ce jour, et nous estimons que cette Société a une capacité de financement de \_\_\_\_\_ FCFA (en lettres).

En foi de quoi la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_



**Annexe N° 7: Cadre du planning**  
(à concevoir par le soumissionnaire)



## ***ANNEXE N° 8 : Déclaration sur l'honneur de non abandon de chantier et de non défaillance***

*(A concevoir par la soumissionnaire)*

Je soussigné....., Directeur Général de l'entreprise....., immatriculée sous le registre de commerce N°..... du .....dont le siège social est à.....,

Atteste par la présente que :

- mon entreprise n'a jamais abandonné l'exécution d'un marché au cours des trois (03) dernières années ;
- ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministère des Marché Publics
- n'a pas un marché en cours de résiliation au MINPOSTEL



# Pièce n° 10

## Études préalables

1. Joindre l'étude préalable (Cf. Dossier technique ci-joint)
2. Indiquer :
  - 2.1. La date de la réalisation de l'étude : août 2018
  - 2.2. Le nom du Maître d'Œuvre privé l'ayant réalisé :
  - 2.3. Les références du marché, si maîtrise d'œuvre privée l'ayant réalisé :
  - 2.4. Si entretien
    - 2.4.1. Description des études;
    - 2.4.2. Joindre les relevés de dégradations ainsi que les documents de programmation adoptés
  - 2.5. Travaux neufs
    - 2.5.1. Les quantités du détail estimatif sont-elles celles de l'étude : oui
    - 2.5.2. Description des études: APS, APD;
    - 2.5.3. Joindre les dites études.



Pièce n° 11 :  
Liste des établissements bancaires et organismes  
Financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre  
des marchés publics



I) **BANQUES**

- ✓ AFRILAND FIRST BANK
- ✓ BANQUE ATLANTIQUE
- ✓ BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES.
- ✓ BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFI BANK)
- ✓ BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)
- ✓ BANK OF AFRICA CAMEROON (BOA)
- ✓ CITIBANK CAMEROON
- ✓ COMMERCIAL BANK OF CAMEROON (CBC)
- ✓ CREDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE-BANK
- ✓ ECOBANK CAMEROON
- ✓ NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFC)
- ✓ SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE - CAMEROUN (SCB CAMEROUN)
- ✓ SOCIETE GENERALE CAMEROUN (SGC)
- ✓ STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON
- ✓ UNION BANK OF CAMEROON (UBC)
- ✓ UNITED BANK FOR AFRICA (UBA).

II) **COMPAGNIES D'ASSURANCES**

- ✓ ACTIVA ASSURANCE.
- ✓ AREA ASSURANCES SA
- ✓ ATLANTIQUE ASSURANCES
- ✓ BENEFICIAL GENERAL ASSURANCE
- ✓ CHANAS ASSURANCE.
- ✓ CPA S.A
- ✓ ZENITHE INSURANCE
- ✓ PRO ASSUR S.A.
- ✓ SAAR SA
- ✓ SAHAM ASSURANCES



<b>PIECE 12: GRILLE D'EVALUATION</b>		
<b>N°</b>	<b>Désignation</b>	<b>Notation</b>
<b>I</b>	<b>CRITÈRE ÉLIMINATOIRES</b>	<b>OUI/NON</b>
<b>I.1</b>	Absence ou non-conformité d'une pièce administrative	
<b>I.2</b>	Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis	
<b>I.3</b>	Fausse déclaration ou pièce falsifiée	
<b>I.4</b>	Offre financière incomplète	
<b>I.5</b>	Absence d'un prix quantifié	
<b>I.6</b>	Absence de déclaration sur l'honneur de non abandon de chantier ou de non défaillance	
<b>I.7</b>	Non-respect de six (6) des sept (7) critères essentiels	
<b>II</b>	<b>CRITÈRES ESSENTIELS</b>	<b>OUI/NON</b>
<b>1</b>	<b>Référence :</b> Le soumissionnaire devra produire au moins deux (02) marchés similaires (Construction, réfection et/ou réhabilitation de bâtiments similaires) réalisés au cours des trois (03) dernières années de montant supérieur ou égal à 20 millions, assortis de procès-verbaux de réception définitive ou de PV de réception provisoire pour les marchés dont la période de garantie n'est pas encore échue	
<b>2</b>	<b>Accès à une ligne de crédit (attestation de solvabilité)</b> Le soumissionnaire devra produire une attestation de solvabilité délivrée par une institution bancaire agréée par le MJNFI d'un montant de vingt (20) millions FCFA.	
<b>3</b>	<b>Expérience du personnel d'encadrement :</b> Conducteur des travaux : Ingénieur de génie civil BAC+3, 05 ans d'expérience. Chef de chantier : technicien supérieur de génie civil (Bac +2) 05 ans d'expérience. Un menuisier (CAP) 05 ans d'expérience. Un plombier (CAP) 05 ans d'expérience. <b>NB :</b> Copie certifiée du diplôme et du Curriculum Vitae daté et signé par l'intéressé. La validation du critère expérience est acquise lorsque le soumissionnaire a validé trois (03) personnels sur les quatre (04) requis, parmi lesquels le conducteur des travaux et le chef de chantier.	
<b>4</b>	<b>Disponibilité du matériel et des équipements essentiels</b> Camion benne/pick up : En propriété ou en location <b>NB :</b> Le soumissionnaire doit produire la copie de la carte grise certifiée par le service émetteur ou un contrat de location/mise en disponibilité assortie de la copie de la carte grise certifiée par le service émetteur.	
<b>5</b>	<b>Chiffre d'affaires</b> Le chiffre d'affaires cumulées des trois dernières années, supérieur ou égal à 100.000.000 FCFA (produire bilan ou DSF)	
<b>6</b>	<b>Preuve d'acceptation des conditions du marché</b> Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé à chaque page, daté et signé à la dernière page ; Cahier des Clauses Technique Particulières (CCTP) paraphé à chaque page, daté et signé à la dernière page.	
<b>7</b>	<b>Méthodologique et organisation du travail.</b> -engagement sur l'honneur ; - Rapport de visite de site ; -Méthodologie proposée par l'entreprise pour la réalisation des travaux ; -Planning d'exécution en rapport avec les postes du devis et conforme aux délais d'exécution des travaux ; -Délai d'exécution conforme prescriptions du DAO.	
	<b>TOTAL de oui</b>	

